

Publiez Ce 
Que Vous Payez **GUINEE**

Au nom

**Collège des Représentants de la Société Civile
au sein du Groupe Multipartite de l'ITIE-Guinée**

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE CORRUPTION DANS LE SECTEUR MINIER EN GUINÉE

Table of Contents

RESUME EXECUTIF	3
1. INTRODUCTION	6
1.1. Contexte	6
1.2. Objectifs	7
1.3. Résultats attendus	7
2. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	8
3. DESCRIPTION DES FORMES DE CORRUPTION IDENTIFIEES ...	10
3.1. DÉCISION D'EXTRACTION, D'OCTROI DE LICENCES ET DE CONTRATS	10
3.1.1. Collusion et favoritisme dans l'octroi de titres miniers récemment retirés	11
3.1.2. Paiement pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers	12
3.1.3. Paiement de pots de vins pour obtenir un avis favorable des comités d'examen	14
3.1.4. Octroi de titres miniers à des sociétés minières politiquement connectées sans expérience dans le secteur	16
3.2. COLLECTE DES REVENUS	18
3.2.1. Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières	19
3.2.2. Manipulation des volumes de bauxite à l'exportation	21
3.2.3. Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation	23
3.2.4. Manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts	25
3.2.5. Surévaluation des charges à travers les prix de transferts en vue de réduire le bénéfice imposable	27
3.2.6. Collusion entre l'administration fiscale et les sociétés minières pour réduire le montant des redressements fiscaux	29
3.2.7. Interférence politique dans le contrôle fiscal	31
3.3. GESTION DES REVENUS	33
3.3.1. Paiement de commission occulte dans la chaîne de paiement	34
ANNEXE 1 : TABLEAU DE PRIORISATION DES FORMES DE CORRUPTION IDENTIFIEES	1
ANNEXE 2 : PLAN D'INTERVENTION	8

RESUME EXECUTIF

Ce document présente les conclusions du diagnostic approfondi des formes de corruption les plus préoccupantes dans le secteur minier (bauxite) en Guinée. Cette étude commanditée par le collège des représentants de la société civile au sein du comité de pilotage de l'ITIE et financée par Natural Resource Governance Institute (NRGI) avait pour objectif de répondre, pour chaque domaine d'intervention choisis, aux trois questions fondamentales ci-après :

- i) Quelles sont les formes de corruption les plus préoccupantes ?
- ii) Quelles causes sont à l'origine de ces différentes formes de corruption ?
- iii) Quelles mesures peuvent contribuer à la prévention de ces formes de corruption ?

L'étude est basée sur la méthodologie en six (6) étapes de l'outil de diagnostic développé par NRGI qui comprend :

- Etape 1 : le choix d'un secteur et la définition des objectifs
- Etape 2 : l'examen des données existantes
- Etape 3 : la sélection des domaines d'intervention
- Etape 4 : le diagnostic approfondi de la corruption
- Etape 5 : la priorisation des formes de corruption à des fins d'action et
- Etape 6 : l'élaboration d'un plan d'intervention

Parmi cet ensemble de six (6) domaines d'intervention, trois (3) ont été sélectionnés pour des diagnostics approfondis. De même, un sous-domaine spécifique a été priorisé au sein de chacun de ces domaines d'intervention. Il s'agit de :

- i) Octroi de licences et contrats (attribution des permis de recherche)
- ii) Collecte des revenus (vente de la production de l'Etat)
- iii) Gestion des revenus (transferts infranationaux)

Par conséquent, l'analyse approfondie de ces trois (3) domaines d'intérêt a révélé douze formes préoccupantes de corruption. En ce qui concerne le premier domaine portant sur les décisions d'extraction, l'octroi de licences et les contrats, l'analyse a mis en évidence quatre formes de corruption (4) considérées comme préoccupantes. Il s'agit spécifiquement :

- Collusion et favoritisme dans l'octroi de titres miniers récemment retirés : cette forme de corruption implique certains cadres du centre de promotion et de développement minier (CPDM) qui abusent de leur pouvoir pour aider des sociétés à obtenir ces titres récemment retirés en échange de pots-de-vin.
- Paiement pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers : cette forme de corruption consiste pour les demandeurs de titres miniers à payer des pots de vins aux agents de l'administration afin d'accélérer la procédure cadastrale.
- Paiement de pots de vins pour obtenir un avis favorable des comités d'examen : cette pratique consiste pour les demandeurs de titres miniers à payer des pots de vins aux membres du comité technique des titres miniers (CTTM) et/ou de la commission nationale des mines afin d'obtenir un avis favorable lors de l'examen de dossiers.
- Octroi de titres miniers à des sociétés minières politiquement connectées sans expérience dans le secteur : Cette corruption consiste à l'usage de l'influence des responsables politiques et hauts cadres nationaux et étrangers pour compromettre le processus d'octroi des titres miniers et aider les entreprises nouvelles ayant des connexions avec eux à obtenir des titres miniers.

En ce qui concerne le domaine d'intervention 2 portant sur la collecte des revenus, les formes de corruption suivantes ont été identifiées comme particulièrement préoccupantes :

- Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières : cette pratique implique la manipulation des clauses fiscales dans les conventions de base des sociétés minières. Le favoritisme dans les annexes fiscales peut prendre plusieurs formes, notamment l'octroi d'exonérations d'impôts à des sociétés minières spécifiques sans raison valable, l'attribution de taux d'imposition préférentiels et la manipulation de la formule de calcul des redevances.
- Manipulation des volumes de bauxite à l'exportation : la manipulation des volumes est une pratique qui consiste à falsifier les données liées à la quantité de bauxite exportée dans le but de minimiser le chiffre d'affaires sur la base duquel sont calculées les obligations fiscales de la société.
- Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation : cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à sous-évaluer la qualité de la bauxite dans le but de minimiser le prix de vente. La minimisation du prix de vente réduit le chiffre d'affaires et par conséquent les obligations fiscales dont il sert à déterminer.
- Manipulation du prix de vente : cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à vendre leur production à des prix inférieurs au prix du marché à des sociétés affiliées domiciliées en vue de minimiser leurs chiffres d'affaires en Guinée.
- Surévaluation des charges à travers les prix de transferts : cette forme de corruption se produit lorsqu'une entreprise minière surévalue les charges supportées par sa filiale dans un pays à fiscalité élevée, dans le but de réduire son bénéfice imposable. Cette pratique peut se faire de deux manières principales : en gonflant les prestations discrétionnaires des entités affiliées, ou en sous-capitalisant la filiale qui va ensuite s'endetter auprès des investisseurs et payer des intérêts élevés à ceux-ci.
- Collusion entre l'administration fiscale et les sociétés minières pour réduire le montant des redressements fiscaux : les représentants des entreprises minières peuvent offrir des pots-de-vin, des cadeaux ou d'autres avantages en échange d'un traitement de faveur de la part des inspecteurs des impôts. Cette corruption intervient souvent à la fin du contrôle fiscal lorsqu'il est clairement établi que la société minière doit faire l'objet d'un redressement fiscal à cause de manquements prouvés à ses obligations fiscales. La société propose alors des avantages aux inspecteurs contre la réduction significative du montant du redressement fiscal dans le but de ne pas payer la totalité des impôts et taxes dues.
- Interférence politique dans le contrôle fiscal : cette forme de corruption se produit lorsque des politiciens ou des hauts fonctionnaires interfèrent dans le processus de contrôle fiscal afin de favoriser des intérêts particuliers. Cette pratique implique souvent l'exercice de pression sur les contrôleurs fiscaux pour qu'ils réduisent les montants d'impôts et pénalités ou ferment les yeux sur les manquements relevés.

En ce qui concerne le domaine d'intervention 3 portant sur la gestion des revenus, il est ressorti de l'analyse que le versement de commissions occultes au sein de la chaîne de paiement représente la forme de corruption la plus préoccupante dans ce contexte.

- Paiement de commission occulte dans la chaîne de paiement : Cette pratique consiste au paiement direct ou indirect de pots-de-vin sous forme de commissions occultes au personnel

de l'ANAFIC pour accélérer le transfert des fonds destinés aux fournisseurs ayant exécutés les projets des collectivités.

Conformément à la méthodologie utilisée, reposant sur l'outil de diagnostic de NRCI comme fondement pour la mise en œuvre technique du projet, cette analyse détaillée qui a mis en lumière ces formes de corruption préoccupantes a été réalisée à l'étape 4.

À l'étape 5, il a été question de prioriser parmi les différentes formes de corruption identifiées, afin de sélectionner celles qui étaient les plus urgentes. Cette décision a été basée sur plusieurs facteurs, incluant la probabilité que la corruption se manifeste à l'avenir, l'impact qu'elle pourrait avoir une fois commise, ainsi que la possibilité d'entreprendre des actions concrètes sur le terrain pour la prévenir. Par conséquent, en utilisant les scores attribués à chaque forme de corruption, le groupe élargi des parties prenantes a choisi de retenir seulement cinq (5) formes de corruption parmi les 12 identifiées au total. Le tableau en annexe 1 présente la matrice de priorisation, offrant une vue d'ensemble des principales formes de corruption, des facteurs de risque, des causes sous-jacentes et des réponses possibles d'intervention, ainsi que des critères de priorisation.

Les cinq formes de corruption qui ont été priorisées en vue d'une intervention sont les suivantes :

1. Paiement pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers
2. Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières
3. Paiement de commission occulte dans la chaîne de paiement des transferts infranationaux
4. Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation
5. Manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts

À la dernière phase, l'étape 6, le processus a consisté à développer un plan d'intervention visant à agir concrètement sur le terrain afin de prévenir les cinq (5) formes de corruption qui ont été priorisées. Le tableau de l'annexe 2 présente la matrice de ce plan d'intervention qui définit à la fois les interventions proposées, les acteurs, le calendrier, les étapes spécifiques à franchir ainsi que les indicateurs de progrès pour faciliter le suivi des actions mises en œuvre.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

La corruption touche tous les secteurs d'activités économiques dans le monde entier. Elle peut entraver le développement économique et contribuer à la prolifération de flux financiers illicites de manière significative. Les pays en développement sont les plus touchés : l'Afrique perd l'équivalent d'environ 88,6 milliards de GBP en fuites de capitaux illicites chaque année, selon les Nations Unies¹.

L'industrie extractive est un secteur critique dans les pays où les ressources extractives sont abondantes. La corruption touchant ce secteur est considérée comme un obstacle majeur au développement inclusif et diversifié (OCDE 2016), et est donc un facteur contribuant à la « malédiction des ressources ». Selon une étude menée par la Banque Mondiale (Étude « En terrain minier », 2019²) la corruption peut intervenir en de nombreux points de la chaîne de valeur des industries extractives à savoir (i) l'attribution des contrats et des licences, (ii) la réglementation et suivi des opérations, (iii) la collecte des impôts et des redevances, (iv) la répartition et la gestion des recettes. Il est à noter que les décisions d'octroi de licences figurent parmi les plus exposées. En effet, l'anonymat dans la propriété des entreprises est utilisé pour faciliter la corruption malgré la norme ITIE 2016 qui exige la divulgation de la propriété réelle des entreprises.

Dans un contexte de forte croissance, le secteur extractif en Guinée, pays riche en ressources naturelles, notamment premier exportateur de bauxite sur le continent n'est pas en marge de ce fléau qu'est la corruption. Une multitude de faits de corruption ont fait la une de l'actualité :

- L'affaire Mamadie Touré, épouse de l'ancien président Lansana Condé, dont le nom est apparu dans de nombreuses enquêtes sur les activités de Pentler Holdings, qui aurait transféré, par l'intermédiaire d'un réseau de sociétés fictives, au moins un paiement de 2,4 millions de dollars américains -à sa société offshore, Matinda, en échange de son aide pour obtenir une concession dans la mine de Simandou auprès de son mari peu avant sa mort³.
- La condamnation en 2017 pour corruption de l'ancien ministre guinéen des Mines Mahmoud Thiam reconnu coupable d'avoir alors monnayé son influence au sein du gouvernement guinéen pour accorder des droits d'exploitation miniers à des opérateurs chinois. Il aurait bénéficié de pots-de-vin et d'avoir blanchi ses revenus illégaux; près de 8 millions de dollars de dessous de table auraient transité sur son compte⁴.

NRGI, dans son rapport d'évaluation sur la Guinée publié en 2021⁵ sur l'[indice de gouvernance des ressources naturelles](#), a recommandé au gouvernement d'accélérer la lutte contre les conflits d'intérêts et la corruption en rendant opérationnels la divulgation de la propriété effective⁶ des titres miniers et les déclarations des participations des personnels de l'Etat dans les entreprises.

¹ [Une action collective sur la corruption du secteur extractif peut inverser la tendance | EITI](#)

² <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/02b1719e-ce79-56e9-bcce-fd62861824e3/content>

³ [Panama Papers: Steinmetz Guinea deal pried open \(timeslive.co.za\)](#)

⁴ [Guinée: Les populations bénéficient peu de l'exploitation de la bauxite qui génère de la pollution et favorise la corruption, selon un analyste - Business & Human Rights Resource Centre \(business-humanrights.org\)](#)

⁵ Edition 2021, indice de gouvernance des ressources naturelles : https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/indice_de_gouvernance_des_ressources_naturelles_2021_guinee_secteur_minier.pdf

⁶ Feuille de route pour la divulgation pour la publication de la propriété réelle en Guinée : <https://eiti.org/fr/documents/feuille-de-route-pour-la-publication-de-la-propriete-reelle-guinee>

Une bonne pratique que la Guinée devrait suivre en s'inspirant par exemple du Sénégal voisin qui a publié en 2020 un décret sur le registre des bénéficiaires effectifs⁷.

C'est dans ce contexte que le Collège des représentants de la société civile au sein du Comité de pilotage de l'ITIE a décidé d'engager un diagnostic des risques de corruption dans le secteur extractif en Guinée en utilisant l'outil développé par NRG1. NRG1 a soutenu l'initiative, en recrutant notamment un consultant indépendant (expert) pour entreprendre ce diagnostic. Le Collège des représentants de la société civile, est issu de la Coordination de 36 organisations de la société civile et ses membres sont désignés par celle-ci au sein du comité de pilotage de l'ITIE-Guinée. La Coordination a pour mission de promouvoir et d'organiser la synergie d'actions entre elles pour une participation performante de la société civile à l'ITIE. Le Collège, renouvelé il y a peu, est maintenant composé de 11 membres, dont 3 femmes et 4 jeunes.

La présente évaluation repose sur la quatrième étape de l'outil de diagnostic, et consiste en une analyse sur les domaines d'intervention sélectionnés à l'étape précédente en vue d'acquérir une compréhension plus approfondie des principales formes de corruption, de leurs causes, et des réponses possibles.

1.2. Objectifs

L'objectif de cette intervention a consisté à réaliser des recherches et des analyses approfondies sur les domaines d'intervention choisis afin de déterminer les formes communes de corruption, les raisons pour lesquelles elles se produisent et les contributions potentielles des différents acteurs pour y remédier.

De façon spécifique, il a été question de :

- Identifier les principales formes de corruption les plus susceptibles de se produire et d'entraîner des répercussions négatives dans le secteur des industries extractives en Guinée ;
- Mener une analyse approfondie sur les domaines d'intervention choisis, puis rédiger un rapport détaillé sur les principales formes de corruption, les facteurs de risques, les causes sous-jacentes et les réponses possibles d'intervention ;
- Etablir un premier projet de plan d'intervention de lutte contre la corruption fondée sur des preuves et axé sur la prévention des pratiques de corruption futures dans le secteur minier en Guinée.

1.3. Résultats attendus

Aux termes de cette mission d'évaluation, les résultats suivants étaient attendus :

- Un rapport de diagnostic permettant d'acquérir une compréhension plus approfondie des principales formes de corruption, les causes et les réponses possibles dans le secteur extractif guinéen est disponible ;
- Un plan d'intervention de lutte et prévention des formes de corruption identifiées est établi.

⁷ Registre des bénéficiaires effectifs au Sénégal : <http://itie.sn/2020/06/19/registre-de-beneficiaires-effectifs-mettre-fin-a-lanonymat-des-societes/>

2. MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les recherches ont été menées par une équipe mixte constituée de consultants du cabinet Kanaga Consulting et des points focaux désignés par le collège des représentants de la société civile au sein du comité de pilotage de l'ITIE Guinée. L'équipe d'évaluation a utilisé une méthodologie de recherche qualitative combinant la revue de documents pertinents et les entretiens avec des personnes ressources. Cette technique d'analyse qualitative est largement acceptée parmi les scientifiques sociaux.

Le travail a commencé par l'identification des acteurs ou parties prenantes les plus pertinents dans le secteur minier national notamment les responsables gouvernementaux, les représentants de la société civile, les acteurs du secteur privé, les élus locaux et des experts indépendants travaillant sur des questions liées à la corruption. Au total 33 personnes ont été initialement identifiées au terme de cette activité et des demandes formelles d'entretiens ont été adressées à ces personnes.

L'équipe a finalement mené 27 entretiens avec les parties prenantes représentant les opinions et intérêts différents au sein du secteur minier. Un tableau indiquant les informations générales sur les catégories de parties prenantes interviewées est joint au présent rapport. Les entretiens ont été menés en présentiel à Conakry et par téléphone pendant la période allant de novembre 2022 à avril 2023.

Les interviews étaient ouvertes et flexibles et comprenaient deux parties. Dans la première partie, les questions générales sur les domaines d'intervention ont été posées tandis que la seconde partie portait spécifiquement sur les formes de corruption dans le domaine. Pour garantir l'anonymat des personnes interviewées, aucun enregistrement des conversations n'a été effectué. La plupart des entretiens ont été menés sous anonymat et les noms des participants ne seront pas divulgués.

En s'appuyant sur les conclusions de la revue documentaire conduite à l'étape 2 du processus de diagnostic, les guides contenus dans l'outil de diagnostic NRG1 et son expérience sur des questions liées à la gouvernance du secteur extractif, l'équipe a effectué des recherches et des analyses approfondies sur les domaines d'intervention choisis afin d'identifier les principales formes de corruption, les raisons pour lesquelles elles se produisent et les contributions potentielles des différents acteurs pour y remédier.

Cette approche participative va au-delà des analyses institutionnelles pour identifier les processus politiques et économiques plus larges et des schémas de comportement bien ancrés qui aident à expliquer le phénomène de la corruption dans le secteur minier en Guinée.

En raison de la nature non transparente de la corruption, il est généralement assez difficile de collecter des informations directes. Ainsi, une méthode de triangulation est nécessaire. L'équipe a interviewé et analysé les déclarations de (1) ceux qui avaient la possibilité de se livrer à la corruption, (2) ceux qui s'occupent de combattre la corruption et (3) ceux qui sont impactés par la corruption. A partir de cela, des tendances ont émergé sur les formes de corruption présentes dans le secteur minier en Guinée, les facteurs de risque et les causes de la corruption dans le pays et les initiatives actuelles pour promouvoir la transparence et la responsabilité et les mesures d'atténuation de la corruption.

Limitations

Comme toute recherche, cette étude a des limitations parmi lesquelles la culture de rétention de l'information au sein de l'administration guinéenne et l'accès aux agents publics sont les plus importants. A cause de la situation politique en Guinée et les poursuites judiciaires pour des

allégations de corruption ou de détournements des deniers publics contre certains hauts cadres du régime précédent, très peu de personnes actuellement en fonction ont accepté les demandes d'entretiens. Pour surmonter cette difficulté, nous avons proposé des entretiens anonymes aux personnes avec lesquelles l'équipe a une relation de confiance et pris contact avec certains anciens fonctionnaires. Certaines informations obtenues peuvent donc ne pas nécessairement refléter les réalités actuelles.

Les questions liées aux formes de corruption ont suscité une réaction défensive chez certains interviewés et cela a impacté la qualité des réponses. Très peu de personnes ont accepté d'évoquer des cas spécifiques de corruption.

Enfin, bien que nous ayons interrogé un nombre important de parties prenantes, il n'a pas été possible d'accéder à toutes les personnes ciblées et les données recueillies ne sont donc pas totalement représentatives de l'opinion de toutes les parties prenantes.

3. DESCRIPTION DES FORMES DE CORRUPTION IDENTIFIEES

3.1. DÉCISION D'EXTRACTION, D'OCTROI DE LICENCES ET DE CONTRATS

En République de Guinée, la gestion des titres miniers est régie par trois documents juridiques : le Code minier 2011 amendé en 2013, le décret D/2014/012/PRG/SGG du 17 janvier 2014 portant gestion des autorisations et titres miniers, et l'arrêté A/2016/5002/MMG/SGG du 01 septembre 2016 portant nouvelle procédure cadastrale.

Conformément à ces documents, le centre de promotion et du développement miniers (CPDM), guichet unique servant d'interface entre les investisseurs et l'administration, est chargé de l'instruction et la préparation des dossiers de demande d'octroi des titres miniers. Le comité technique des titres miniers (CTTM) et la commission nationale des mines (CNM) sont chargés en ce qui les concerne de faire l'examen des dossiers et d'émettre un avis. Enfin le Ministre des Mines ou le Président de la République, selon le cas, approuve la délivrance du titre minier.

Suivant cette procédure, les dossiers de demande d'octroi de titres miniers sont déposés au CPDM qui vérifie leur exhaustivité puis les enregistre dans le registre de demande avant de les transmettre au CTTM. Les demandes sont ensuite examinées par le CTTM puis la commission nationale des mines qui émettent chacun un avis sur le dossier. Après avis favorable du CTTM et du CNM, le titre est délivré au demandeur soit par un arrêté du Ministre des Mines pour les permis de recherche soit par un décret du Président de la République en Conseil des ministres sur proposition du Ministre des Mines pour les permis d'exploitation et les concessions minières.

L'analyse de cette procédure a permis d'identifier quatre (4) formes de corruption jugées préoccupantes :

- 1) Collusion et Favoritisme dans l'octroi de titres miniers récemment retirés
- 2) Paiement pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers
- 3) Paiement de pots de vins pour obtenir un avis favorable des comités d'examen
- 4) Octroi de titres miniers à des sociétés politiquement connectées sans expérience dans le secteur.

3.1.1. Collusion et favoritisme dans l'octroi de titres miniers récemment retirés

Cette pratique a récemment pris de l'ampleur suite aux mesures prises par l'Etat pour assainir le cadastre minier en procédant au retrait des titres caduques et des titres miniers dont les propriétaires ont failli à leurs obligations. Cette forme de corruption se produit lorsque certains cadres impliqués dans le processus abusent de leur pouvoir pour aider en échange de pots-de-vin des sociétés à obtenir les titres miniers récemment retirés.

Le processus commence par le retrait de titres miniers à leurs propriétaires initiaux pour des motifs justifiés de manquements à leurs obligations. Ensuite l'information sur ce retrait n'est pas suffisamment partagée de manière transparente avec les acteurs du secteur minier et le grand public. De plus, la mise à jour du cadastre est délibérément retardée pour cacher davantage l'information sur la disponibilité de ces titres. Enfin, profitant du système "Premier arrivé, premier servi", les entreprises complices, ayant des liens avec les cadres impliqués dans le processus, se positionnent en premier pour postuler et obtenir ces titres retirés moyennant des paiements de pots-de-vin considérables.

Cette pratique corrompue est mise en évidence par un rapprochement entre les dates de retrait des titres miniers et leur octroi dans la foulée à une autre entreprise.

Facteurs de risques

Les facteurs ci-dessous favorisent l'existence de cette pratique.

- La diffusion limitée des informations sur le retrait des titres miniers crée un environnement favorable à la collusion et à la corruption entre les acteurs du secteur minier.
- La non mise à jour systématique dans un délai raisonnable du cadastre minier pour refléter les changements.
- Le système d'octroi des titres basé sur le principe "premier arrivé, premier servi" peut être facilement exploité pour privilégier des acteurs corrompus qui ont accès à des informations privilégiées.

Causes sous-jacente

Certains hauts cadres du pays considèrent les postes de décision comme moyen d'ascension sociale et profitent des faiblesses dans le système pour s'enrichir de manière illicite.

Mesures de prévention

Pour prévenir cette forme de corruption, il est nécessaire de mettre en place des mesures efficaces telles que :

- Diffuser dans le journal officiel, sur le site du Ministère des Mines et de la Géologie et dans des médias à large diffusion les décisions de retrait de titres miniers.
- Assurer la mise à jour immédiate du cadastre en ligne pour refléter les décisions de retrait de titres miniers.
- Pour les titres retirés pour lesquels les études ont prouvé l'existence de ressources, procéder à un appel d'offre public en lieu et place du principe de "premier arrivé, premier servi" afin de promouvoir la libre concurrence et éliminant les opportunités de favoritisme.

3.1.2. Paiement pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers

Cette forme de corruption consiste pour les demandeurs de titres miniers à payer des pots de vins aux agents de l'administration afin d'accélérer le processus. La procédure cadastrale n'indique pas de délai de traitement des dossiers. La procédure est souvent lente créant ainsi une certaine frustration ou impatience chez les demandeurs de titres miniers. Cette frustration est exploitée par certains agents de l'Etat pour demander des paiements. Dans d'autres cas, les entreprises sont impatientes d'obtenir le titre minier et proposent directement ou par l'intermédiaire d'agents de payer pour accélérer le processus.

Ainsi, les entreprises qui versent des pots-de-vin bénéficient d'un traitement préférentiel et obtiennent des licences d'exploitation minière plus rapidement que celles qui ne versent pas de pots-de-vin.

Risques

Les défaillances et les pratiques ci-dessous constituent des facteurs de risques qui rendent le processus d'attribution des titres miniers plus susceptibles à la corruption :

- L'absence de délais standards de traitement des dossiers crée une opportunité pour les demandeurs de payer des pots-de-vin aux agents administratifs afin d'obtenir un traitement plus rapide. Cela favorise la corruption et crée un environnement propice à la fraude et aux pratiques illicites.
- La procédure non totalement digitalisée et le dépôt physique des documents augmentent le risque de retards délibérés. Les fonctionnaires peuvent exploiter cette situation en retardant intentionnellement le traitement des dossiers afin de solliciter des pots-de-vin pour accélérer le processus. Cela crée une vulnérabilité à la corruption et nuit à l'efficacité et à l'intégrité du processus d'attribution des titres miniers.
- L'impossibilité pour les demandeurs de faire un suivi en temps réel du niveau de progression de leur dossier crée une opacité propice à la corruption. Les demandeurs peuvent être incités à payer des pots-de-vin pour obtenir des informations sur l'état de leur dossier ou pour accélérer le traitement.
- Le faible niveau de rémunération dans le secteur public peut inciter les fonctionnaires à demander des pots-de-vin pour compenser leur salaire insuffisant. Les sociétés minières peuvent exploiter cette situation en ciblant les griefs des fonctionnaires concernant leur rémunération.
- L'absence de déclaration de patrimoine de la part des fonctionnaires impliqués dans le processus d'attribution des titres miniers crée un manque de transparence et augmente le risque de corruption. Sans une déclaration de patrimoine obligatoire, il devient plus difficile de détecter les signes de corruption, tels que l'enrichissement illicite.

Causes

- L'élite politique du pays considère les postes de décision comme moyen d'ascension sociale et profite des failles dans le système pour s'enrichir de manière illicite.
- Les dirigeants de sociétés minières entretiennent souvent des liens étroits avec des personnalités politiques puissantes, ce qui témoigne d'un système de patronage et de copinage.

- L'efficacité de l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption à fonctionner de manière indépendante et à combattre la corruption reste discutable. Les interférences politiques, l'insuffisance des ressources et les capacités limitées entravent sa capacité à détecter, sanctionner et dissuader efficacement les pratiques de corruption. Les enquêtes sérieuses sur des allégations de corruption crédibles sont peu fréquentes et les personnalités appartenant aux régimes en place sont rarement inquiétées et les inculpations significatives ne visent généralement que des opposants politiques ou des personnalités des régimes précédents.

Mesures de prévention

Les mesures suivantes sont recommandées pour prévenir et lutter contre cette forme de corruption :

- La réviser la procédure cadastrale afin d'inclure des délais de traitement standards à chaque étape de la procédure.
- La digitalisation de l'ensemble de la procédure permettra aux demandeurs de titres miniers de faire un suivi de l'évolution de leur dossier et rendrait le processus plus transparent.
- La revalorisation des rémunérations des fonctionnaires et la mise à leur disposition de plus de ressources financières pour le fonctionnement du service pourrait réduire la tentation de sollicitation ou d'acceptation de pots-de-vin.
- la déclaration de patrimoine des fonctionnaires impliqués dans le processus d'attribution des titres miniers pour renforcer la transparence et faciliter la détection des cas de corruption.
- La mise en place d'un audit systématique des attributions de titres miniers pourrait également contribuer à lutter contre cette pratique.

3.1.3. Paiement de pots de vins pour obtenir un avis favorable des comités d'examen

Cette forme de corruption implique le paiement de pots-de-vin par les demandeurs de titres miniers aux membres du comité technique des titres miniers (CTTM) et/ou de la commission nationale des mines afin d'obtenir un avis favorable lors de l'examen de dossiers. Dans certains cas, les pots-de-vin sont sollicités voire exigés par des membres de ces comités pour valider un dossier.

Cette pratique corrompue vise à influencer indûment les décisions des comités d'examen en contournant les critères techniques, environnementaux et économiques établis pour l'attribution des titres miniers. Les pots-de-vin peuvent prendre différentes formes, telles que des paiements en espèces, des cadeaux de valeur, des faveurs personnelles ou toute autre forme de gratification destinée à influencer les membres des comités.

Les informations recueillies lors de l'étude indiquent que cette forme est plus prévalente lors de l'attribution et le renouvellement des permis d'exploitation et des concessions minières.

A titre d'exemple, le rapport 2018 de l'ITIE mentionne le renouvellement de convention de la concession d'une société pour une durée de 15 ans qui déroge à l'article 18 du code minier, qui stipule qu'une convention n'est renouvelable que sur 10 ans. Ce renouvellement a donné lieu au paiement d'un bonus de 5 millions USD⁸. Ce bonus convenu dans la convention n'est pas mentionné parmi les catégories de paiement indiquées par le code minier. Cette dérogation fait planer un soupçon de corruption sur cette transaction.

Risques

Les facteurs suivants sont susceptibles de favoriser cette de corruption :

- L'absence de critères d'évaluation clairs et objectifs pour les différents éléments constitutifs de la demande d'octroi de titre minier crée une ambiguïté et une opacité propices à la corruption. Lorsque les critères ne sont pas clairement définis, il devient plus facile pour les demandeurs de contourner le processus en offrant des pots-de-vin pour influencer les décisions des comités d'examen.
- Le faible niveau de rémunération des fonctionnaires du secteur public crée une incitation à exiger des pots-de-vin. Les sociétés minières ciblent cette vulnérabilité en proposant des cadeaux ou autres avantages financiers aux fonctionnaires afin d'obtenir un avis favorable. La situation économique précaire des fonctionnaires peut les rendre plus enclins à céder à la corruption.
- L'absence de transparence dans le processus d'examen des demandes d'octroi de titres miniers favorise la corruption. Lorsque les délibérations du comité technique des titres miniers (CTTM) et de la commission nationale des mines (CNM) ne sont pas rendues publiques, il devient difficile pour les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes de faire un examen à posteriori des avis émis par ces organes. Cela crée un climat d'opacité propice à la corruption et limite la responsabilité des membres des comités d'examen.
- L'absence d'un audit indépendant des délibérations des comités d'examen des demandes d'octroi des titres miniers crée un risque de corruption. L'audit indépendant

⁸ Rapport ITIE 2018 page 127

est essentiel pour vérifier l'intégrité du processus d'examen, identifier les cas de corruption éventuels et prendre des mesures correctives. En l'absence d'un tel audit, il devient plus difficile de détecter et de prévenir les pratiques corrompues.

Causes

- Certains agents de l'administration considèrent les postes de décision liés à l'attribution des titres miniers comme des opportunités d'enrichissement personnel. Ils sont souvent réceptifs à toute proposition de pots-de-vin. Cette mentalité corrompue est souvent encouragée par un manque d'intégrité et de responsabilité au sein de l'administration.
- Les dirigeants de sociétés minières entretiennent souvent des liens étroits avec des personnalités politiques puissantes. Les pots-de-vin sont utilisés pour entretenir ces relations et obtenir des avis favorables de la part des comités d'examen.

Mesures de prévention

Pour prévenir cette forme de corruption, il est nécessaire de mettre en place des mesures efficaces telles que :

- Définir pour chaque élément constitutif du dossier demande d'octroi de titre minier, des critères d'évaluation claires avec un système de notation.
- Faire vérifier par des cabinets indépendants les informations sur les capacités techniques fournies par les demandeurs de titres miniers et exiger des états financiers certifiés incluant l'opinion d'un expert-comptable.
- Revoir et améliorer les niveaux de rémunération des fonctionnaires du secteur public pour réduire leur vulnérabilité à la corruption
- Exiger une déclaration de biens des cadres impliqués dans le processus d'octroi de titres miniers.
- Publier sur une plateforme les procès-verbaux des délibérations du CTTM et de la CNM afin de permettre aux autres parties prenantes d'examiner les fondements des avis émis par ces organes.
- promouvoir une culture d'éthique et d'intégrité au sein des comités d'examen, en fournissant une formation adéquate sur les normes éthiques et les principes d'impartialité.
- Conduire un audit indépendant et régulier des attributions de titres miniers pour identifier les cas de corruption potentiels et prendre des mesures appropriées.

3.1.4. Octroi de titres miniers à des sociétés minières politiquement connectées sans expérience dans le secteur

Les sociétés ayant des connexions avec les acteurs politiques obtiennent des titres miniers bien qu'elles n'ont pas souvent d'expérience antérieure dans le secteur minier. Ces sociétés sont souvent appuyées par des responsables politiques et hauts cadres nationaux et étrangers qui usent de leur influence pour compromettre le processus d'octroi des titres miniers. Il arrive aussi que les personnalités politiques aient des intérêts directs ou indirects dans ces sociétés.

Cette forme a été mise en évidence dans le cas d'une start-up française sans expérience dans le secteur minier et soutenue par les hauts cadres guinéens et français, a obtenu en 2017 le droit d'exploiter, durant quinze ans, un gisement de 148 km² dans la région de Boké. L'entreprise en question a ensuite confié l'exploitation de son permis à une autre société à travers un contrat d'amodiation⁹. Cette affaire fait aujourd'hui l'objet d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet national financier en France et plusieurs personnalités liées à la start-up ont récemment été entendues par les policiers de l'office central anticorruption (OCLCIFF).

Un autre exemple, est l'affaire Palladino Capital où une société a prêté 25 millions de dollars à la Guinée en échange de participation dans la société de gestion du patrimoine minier guinéen¹⁰ à travers un contrat complexe avec des options¹¹.

En plus, il ressort dans le dernier rapport de l'ITIE que la divulgation des informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises qui font une demande de licence ou de contrat minier contient encore des lacunes. Or ces entreprises peuvent appartenir à des personnes politiquement exposées.

Risques

Les principaux facteurs de risque favorisant cette forme de corruption sont :

- La faiblesse des due diligence sur les capacités techniques et financières des entreprises demandeuses. En effet, les informations fournies par les demandeurs de titres ne font pas l'objet de vérification indépendante. Aussi, bien que les états financiers fournis par les demandeurs soient visés par des experts-comptables, ce visa n'a pas la même valeur en termes d'assurance que la certification des comptes.
- L'absence de divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés demandeuses de titres miniers crée un manque de transparence propice à la corruption. Lorsque les propriétaires réels des sociétés ne sont pas clairement identifiés, il devient plus facile pour des entreprises politiquement connectées, qui peuvent ne pas avoir l'expérience ou les compétences requises dans le secteur minier, d'obtenir des titres miniers en utilisant leur influence politique plutôt que leur mérite légitime.

⁹ https://www.challenges.fr/entreprise/la-lucrative-mine-responsable-soutenue-par-montebourg-visee-par-la-justice_826247

¹⁰ <https://www.paradisfi.info/Alpha-Conde-accuse-d-avoir-brade-les-mines-guineennes-au-profit-d-interets-sud.html>

¹¹ https://icsid.worldbank.org/sites/default/files/parties_publications/C3765/Claimants%27%20Reply%20%28Redacted%20per%20PO8%29/Fact%20Exhibits/C-0228.PDF

- Le manque d'informations sur les activités de lobbying et les dons politiques effectués par les entreprises opérant dans le secteur minier crée un risque de favoritisme et de corruption.
- Certains membres du Comité Technique des Titres Miniers (CTTM) peuvent ne pas être indépendants des pouvoirs politiques en place, ce qui compromet leur impartialité et leur capacité à prendre des décisions objectives. Lorsque les décisions du CTTM sont influencées par des intérêts politiques plutôt que par des considérations techniques et économiques, il devient plus probable que des sociétés politiquement connectées, même sans expérience dans le secteur, obtiennent des titres miniers de manière injuste.
- La faiblesse des institutions nationales de lutte contre la corruption qui, selon les données à notre disposition, n'ont pas ouvert d'enquête malgré les soupçons de corruption autour du dossier relaté ci-haut.

Causes

- Parrainage de certaines entreprises étrangères dans le secteur par l'élite politique en contrepartie d'avantages financiers ou de contrats de sous-traitance futurs est la principale cause de cette forme.
- Les personnalités politiques et leurs associés peuvent détenir des intérêts financiers ou des participations dans les entreprises du secteur, ce qui crée des conflits d'intérêts et compromet l'impartialité du processus d'attribution des licences.
- L'efficacité de l'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) à fonctionner de manière indépendante et à combattre la corruption reste discutable. Les interférences politiques, l'insuffisance des ressources et les capacités limitées entravent sa capacité à détecter, sanctionner et dissuader efficacement les pratiques de corruption.

Mesures de prévention

Pour prévenir cette forme de corruption, il est important de prendre les mesures suivantes :

- Renforcer l'agence nationale de lutte contre la corruption et de l'indépendance de la justice.
- Exiger la divulgation complète et transparente des bénéficiaires effectifs des sociétés demandeuses de titres miniers. Cela permettra de rendre visible les liens politiques éventuels et de s'assurer que les décisions d'octroi sont basées sur le mérite plutôt que sur l'influence politique.
- Mettre en place des procédures permettant une vérification indépendante des informations sur la propriété effective.
- Etablir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés. Les autorités pourront étendre les informations sur la propriété effective à d'autre segment de la chaîne de valeur en associant les autres prestataires de services et les sous-traitants miniers.
- Faire vérifier par des cabinets indépendants les informations sur les capacités techniques fournies par les demandeurs de titres miniers et exiger des états financiers certifiés incluant l'opinion d'un expert-comptable.
- Mettre en place des réglementations strictes et des mécanismes de surveillance pour les activités de lobbying et les dons politiques dans le secteur minier.

3.2. COLLECTE DES REVENUS

La collecte des recettes tirées de l'exploitation de la bauxite en Guinée est réalisée par plusieurs entités de l'État à travers divers impôts et taxes prélevés à différentes étapes des opérations minières. Ces impôts et taxes sont pour la plupart indexés sur le chiffre d'affaires et le résultat des sociétés minières. Cependant, ces éléments font souvent l'objet de manipulation et il est essentiel d'examiner les risques de corruption liés à ce domaine.

Le présent diagnostic se focalise sur les formes de corruption liées au contrôle fiscal effectué par la direction générale des impôts (DGI).

Récemment, la DGI a émis plusieurs notifications de redressement fiscal à la suite de contrôles fiscaux menés sur les sociétés opérant dans l'exploitation de la bauxite. Cela souligne l'importance du contrôle fiscal dans la collecte des recettes fiscales et met en évidence les risques de corruption qui peuvent survenir dans ce processus.

Les révélations faites dans la presse ont également mis en évidence les manœuvres entreprises par certaines sociétés pour éviter de payer correctement les impôts et taxes dus en Guinée. Ces pratiques frauduleuses visent à réduire artificiellement les obligations fiscales et privent l'État de ressources financières légitimes

Les formes de corruption suivantes ont été identifiées comme préoccupante dans ce domaine :

- 1) Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières
- 2) Manipulation des volumes de bauxite à l'exportation
- 3) Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation
- 4) Manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts
- 5) Surévaluation des charges à travers les prix de transferts en vue de réduire le bénéfice imposable
- 6) Collusion entre l'administration fiscale et les sociétés minières pour réduire le montant des redressements fiscaux
- 7) Interférence politique dans le contrôle fiscal

3.2.1. Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières

Cette pratique implique la manipulation des clauses fiscales dans les conventions de base des sociétés minières. Le favoritisme dans les annexes fiscales peut prendre plusieurs formes, notamment l'octroi d'exonérations d'impôts à des sociétés minières spécifiques sans raison valable, l'attribution de taux d'imposition préférentiels et la manipulation de la formule de calcul des redevances.

Selon les informations recueillies, cette pratique est très répandue dans le secteur et certaines sociétés obtiennent ces avantages fiscaux à travers des pots de vins versés aux hauts cadres impliqués dans la négociation des conventions.

Dans certains cas, les conventions accordent des exonérations avec des conditions qui ne sont pas clairement définies. La convention d'une société minière opérant dans la région de Boké stipule que « A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention et jusqu'au remboursement des investissements initiaux de l'investisseur, la société sera exonérée de l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) ». Les contours de ce remboursement n'ayant pas été clairement définis, la société emploie des techniques souvent frauduleuses pour afficher des résultats ne permettant pas l'apurement des investissements initiaux. Depuis la signature de cette convention en 200A jusqu'à date, la société n'a pas payé d'impôts sur le bénéfice sous le prétexte que l'investisseur n'a pas encore été intégralement remboursé.

Cette forme de corruption est particulièrement néfaste car le manque à gagner qu'elle occasionne est significatif et couvre des durées importantes.

Risques

Le favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières peut être favorisé par plusieurs facteurs de risques dont les principaux sont:

- le manque de transparence et la non-divulgence des motivations des exonérations et autres avantages fiscaux qui dérogent à la norme. Lorsque les motivations derrière les exonérations fiscales et les avantages accordés aux sociétés minières ne sont pas clairement divulgués, cela crée un environnement propice au favoritisme et à la corruption. Les décisions peuvent être influencées par des considérations politiques ou des intérêts personnels plutôt que par des critères objectifs.
- La non-déclaration des revenus et du patrimoine des personnes impliquées dans la négociation des conventions peuvent créer un environnement où les conflits d'intérêts et les arrangements illicites peuvent passer inaperçus, permettant ainsi à certaines parties de bénéficier indûment d'avantages fiscaux.
- La complicité des conseillers juridiques et fiscaux qui assistent leur société à éviter les impôts. Ces conseillers utilisent des mécanismes légaux ou douteux pour aider les sociétés à éviter les impôts, créant ainsi des inégalités dans le traitement fiscal entre les différentes entreprises.
- L'inefficacité des mécanismes de lutte contre la corruption crée un climat d'impunité et favorise les pratiques illicites.
- L'absence de redevabilité et de contrôle indépendant pour surveiller la négociation et la mise en œuvre des annexes fiscales crée un risque de favoritisme. Les décisions

peuvent être prises en dehors des procédures établies, permettant ainsi des arrangements spéciaux au détriment de l'intérêt public.

- Le manque de participation et de consultation publique lors du processus de négociation des conventions limite la transparence et l'examen public des annexes fiscales. Cela peut conduire à des arrangements injustes et opaques.

Causes

- L'élite politique du pays considère les postes de décision comme moyen d'ascension sociale et profite des failles dans le système pour s'enrichir de manière illicite.
- Les dirigeants de sociétés minières entretiennent souvent des liens étroits avec des personnalités politiques puissantes, ce qui témoigne d'un système de patronage et de copinage.
- Le parrainage des sociétés minières par les hauts cadres de l'État contre le paiement de pots de vin et des promesses d'emplois et de contrats de sous-traitance.

Mesures de prévention

Pour atténuer ces risques et prévenir le favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base, les mesures suivantes peuvent être prises :

- Renforcer la transparence en exigeant la divulgation complète des motivations des exonérations et avantages fiscaux accordés aux sociétés minières.
- Institutionnaliser les comités de négociations pour permettre une plus grande transparence et une meilleure redevabilité des membres.
- Établir des règles strictes de déclaration des revenus et du patrimoine pour les personnes impliquées dans la négociation des conventions, avec des sanctions en cas de non-conformité.
- Renforcer les capacités des institutions nationales de lutte contre la corruption et améliorer leur indépendance et leur pouvoir de sanction.
- Mettre en place des mécanismes de redevabilité et de contrôle indépendant pour surveiller la négociation et la mise en œuvre des annexes fiscales.
- Favoriser la participation et la consultation publiques dans le processus de négociation des conventions, permettant ainsi une surveillance citoyenne et une meilleure prise en compte des intérêts publics.

3.2.2. Manipulation des volumes de bauxite à l'exportation

La manipulation des volumes est une pratique qui consiste à falsifier les données liées à la quantité de bauxite réellement exportée. Cette pratique vise à tromper les autorités fiscales et douanières dans le but de minimiser le chiffre d'affaires sur la base duquel sont calculées les obligations fiscales de la société.

Les redevances sont calculées en se basant sur les déclarations des entreprises, ce qui leur donne l'opportunité de sous-évaluer la quantité et la qualité des exportations. Selon nos sources des écarts significatifs existent entre les déclarations officielles de certaines sociétés et les documents des transbordeurs sur la quantité de bauxite chargée dans les bateaux. Par exemple, lors d'un contrôle de la DGI en 2022 au sein d'une société évoluant dans la région de Boké¹², les investigations ont relevé un écart de plus de 200 000 tonnes de bauxite entre les déclarations de la société et les données fournies par ses sous-traitants chargés de la manutention et du transport de la bauxite.

En plus, le dernier rapport de l'ITIE ¹³indique l'existence d'écarts entre les volumes rapportés par l'administration et rapportés par les entreprises. Cette situation présente des risques sur les revenus de l'Etat à gagner considérables.

Depuis 2019 les équipes du Bureau des Évaluateurs Qualité et Quantité (BEQQ) du Ministre des Mines sont déployées dans les points d'exportation pour effectuer l'évaluation des exportations à travers la méthode des tirant d'eau. Cette méthode peut contenir des erreurs provenant de la précision des mesures, des hypothèses utilisées pour calculer les volumes et les masses, des variations des conditions environnementales, et d'autres facteurs.

Risques

Les facteurs de risques suivants favorisent la manipulation des volumes de bauxite à l'exportation :

- Le Bureau des Évaluateurs Qualité et Quantité (BEQQ) ne dispose pas de ressources humaines et matérielles nécessaires pour couvrir la dizaine de points d'exportation de la bauxite. Cela crée des lacunes dans le processus de contrôle et facilite les manipulations.
- L'absence de ponts de pesée ou d'autres mécanismes de contrôle physique des volumes de bauxite extraite permet aux acteurs corrompus de manipuler les données sans être détectés.
- Le faible niveau de rémunération des agents dans l'administration publique peut également créer des incitations à falsifier les résultats des contrôles ou à ne pas effectuer le contrôle de façon systématique sur chaque navire.
- La faiblesse des mécanismes de supervision et de responsabilité peut pousser les acteurs corrompus à agir en toute impunité, sachant qu'ils ne seront pas tenus pour responsables de leurs actions.

Causes

¹² Discussion avec un inspecteur des impôts

¹³ Rapport ITIE 2019-2020 Page 212

Liens étroits entre les équipes chargées du contrôle des quantités et les sociétés minières et volonté d'évitement d'impôt des sociétés

Mesures de prévention

Pour prévenir et lutter contre la manipulation des volumes de bauxite à l'exportation, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Bureau des Evaluateurs de Qualité et Quantité afin de couvrir tous les points d'exportations et rendre systématique le contrôle de chaque navire.
- Instaurer un système de rotation des agents en charge du contrôle afin de baisser le risque de familiarisation qui peut conduire à la corruption.
- Assurer une rémunération adéquate et une formation spécialisée pour les agents chargés du contrôle des exportations de bauxite, afin de réduire les incitations à la corruption et de renforcer leur intégrité.
- Mettre en place des mécanismes de supervision efficaces pour garantir la conformité des contrôles et la responsabilité des acteurs impliqués. Cela peut inclure des audits réguliers, des enquêtes approfondies sur les cas de fraude présumée, et des sanctions appropriées en cas de malversation avérée.
- Mettre en place des systèmes de collecte, d'enregistrement et de communication des données transparents et traçables, permettant ainsi une surveillance publique et une vérification indépendante des volumes d'exportation de bauxite.

3.2.3. Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation

Cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à sous-évaluer la qualité de la bauxite dans le but de minimiser le prix de vente. La minimisation du prix de vente réduit le chiffre d'affaires et par conséquent les obligations fiscales dont il sert à déterminer.

Jusqu'en 2017, il n'existait pas de contrôle indépendant de la qualité des exportations de la bauxite. En général, les données sur la qualité de la bauxite provenaient des déclarations effectuées par les sociétés minières. Dans certains cas, le contrôle était effectué par les sociétés de certification minière internationalement reconnue à la charge des sociétés minières créant de fait un risque de corruption. Compte tenu de la variation de la teneur de la bauxite d'une mine à l'autre, certaines sociétés minières utilisent l'argument de la qualité pour déclarer des prix de ventes de la bauxite parfois trois fois inférieure à la valeur déclarée la plus élevée.

Suite à la réhabilitation, et l'équipement du Laboratoire National de la Géologie, une équipe d'échantillonneurs a été formée et déployée sur les sites d'extraction et d'exportations. Toutefois les prix restent basés sur les déclarations de qualité faite par les sociétés minières.

Risques

Les facteurs de risques suivants favorisent la sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation :

- Le Bureau des Evaluateurs Qualité et Quantité (BEQQ) ne dispose pas de ressources humaines et matérielles nécessaires pour couvrir la dizaine de points d'exportation de la bauxite. Cela crée une opportunité pour les acteurs corrompus de sous-évaluer la qualité de la bauxite.
- Les moyens techniques et humains limités du Laboratoire National de la Géologie rend difficile le l'analyse et contrôle indépendant par l'Etat de la qualité des échantillons de la bauxite exportée.
- Le faible niveau de rémunération des agents peut également créer des incitations à falsifier les résultats des contrôles.
- L'insuffisance des mécanismes de supervision et de responsabilité efficaces permet aux acteurs corrompus de manipuler les résultats des contrôles de qualité sans être détectés.

Causes

Les principales causes de cette forme de corruption sont :

- la volonté des sociétés minières de maximiser leur profit en payant le moins d'impôts possible en Guinée.
- Les liens étroits avec des entreprises minières et les acteurs politiques peuvent favoriser des arrangements illégaux menant à cette forme de corruption.

Mesures de prévention

Pour prévenir et lutter contre la sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Laboratoire National de la Géologie pour lui permettre de faire une analyse indépendante de la qualité.
- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Bureau de Contrôle Qualité et Quantité afin de couvrir tous les points d'exportations et rendre systématique le contrôle de chaque navire.
- Assurer une rémunération équitable et des programmes de formation spécialisés pour les agents responsables du contrôle de la qualité de la bauxite afin de réduire les incitations à la corruption et de renforcer leur intégrité professionnelle.
- Mettre en place des mécanismes de supervision rigoureux et des procédures de responsabilisation pour garantir que les contrôles de qualité sont effectués de manière indépendante, transparente et précise.

3.2.4. Manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts

Cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à vendre leur production à des prix inférieurs au prix du marché à des sociétés affiliées domiciliées dans des pays considérés comme paradis fiscaux en vue de minimiser leurs chiffres d'affaires en Guinée.

Cette pratique vise à réduire l'assiette des redevances et impôts basés sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur les sociétés. Cette pratique est très répandue dans le secteur minier et constitue dans la plupart des cas une évasion fiscale. Plusieurs cas récents ont permis de mettre en évidence cette forme de corruption. En 2021, suite à la vérification de la comptabilité d'une société minière portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017, la Direction Générale des Impôts a relevé une minimisation des prix de ventes pratiqués par cette société qui vendait sa production à une société affiliée à un prix inférieur à la valeur du marché. Cette vérification a abouti à une notification de redressement qui s'est soldée par un accord qui porte sur un montant de près de 120 millions dollars, dont 70 millions de dollars seront entièrement payés par la société¹⁴.

Dans un autre cas une société vend sa bauxite à une entreprise affiliée à un prix 2,5 à trois fois moins que le prix appliqué la Compagnie des Bauxite de Guinée (CBG).

Plusieurs autres cas moins médiatisés sont en cours de traitement par les services de la Direction Générale des Impôts.

Risques

Les facteurs de risques suivants favorisent la manipulation du prix de vente à travers les prix de transfert :

- La fixation du prix de la bauxite n'est généralement pas transparente compte tenu de la non-cotation de la bauxite sur les marchés boursiers et le nombre réduits de ventes au comptant à des acheteurs tiers.
- La complexité des procédures comptables d'évaluation des coûts de production due au fait que chaque société dispose d'une méthode de calcul particulière.
- L'absence d'une unité spéciale au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI) chargée des prix de transfert constitue un facteur de risque. Une telle unité serait responsable de surveiller les transactions internes entre les différentes entités d'une même entreprise minière et d'évaluer si les prix de transfert sont conformes aux prix de marché. De plus, le nombre limité d'inspecteurs des impôts formés dans ce domaine affaiblit les capacités de contrôle.
- Le cadre réglementaire reste également faible malgré l'inclusion de l'amendement récents de l'article 117 du Code Général des Impôts.

Causes

Les sociétés minières peuvent être motivées par le désir de maximiser leurs profits en minimisant les bénéfices déclarés et, par conséquent, les impôts à payer. La manipulation du

¹⁴ <https://emergencegn.net/mines-epinglee-par-un-redressement-fiscal-la-smb-commence-a-sacquitter-de-ses-penalites-fixees-a-70millions-us/>

prix de vente à travers les prix de transfert leur permet de déplacer artificiellement les bénéfices vers des entités affiliées situées dans des juridictions à faible taux d'imposition.

Les faiblesses des institutions de contrôles et le parrainage des sociétés par les acteurs politiques créent un environnement propice aux pratiques frauduleuse comme la manipulation des prix de ventes.

Mesures de prévention

Les mesures suivantes permettraient d'endiguer la manipulation des prix de vente à travers les prix de transfert :

- La mise en œuvre effective de l'arrêté sur les prix de référence de la bauxite guinéenne.
- La création et l'opérationnalisation d'une unité spécialisée en prix de transferts au sein de la DGI.

3.2.5. Surévaluation des charges à travers les prix de transferts en vue de réduire le bénéfice imposable

La surévaluation des charges à travers les prix de transfert est une forme de corruption qui se produit généralement lorsqu'une entreprise minière surévalue les charges supportées par sa filiale dans un pays à fiscalité élevée, dans le but d'y réduire son bénéfice imposable et transférer le reste dans un pays avec un taux d'imposition plus faible. Cette pratique peut se faire de deux manières principales : en gonflant les prestations discrétionnaires des entités affiliées, ou en sous-capitalisant la filiale et en empruntant auprès d'entités affiliées pour payer des intérêts élevés aux actionnaires.

Dans la première méthode, l'entreprise minière gonfle les prix facturés à sa filiale en Guinée pour des services tels que la recherche, la gestion des ressources humaines ou la publicité. Les prix sont souvent fixés à des niveaux supérieurs aux prix du marché, ce qui permet à l'entreprise minière de transférer artificiellement des bénéfices de sa filiale guinéenne vers des pays à fiscalité plus faible réduisant ainsi l'impôt sur les sociétés payable en Guinée.

Dans la deuxième méthode, l'entreprise minière sous-capitalise sa filiale guinéenne en ne lui attribuant pas suffisamment de capitaux propres. La filiale est alors obligée de payer des intérêts élevés sur les emprunts contractés auprès de l'entreprise mère pour financer ses activités. Les intérêts payés réduisent le bénéfice imposable de la filiale en Guinée évitant ainsi l'impôt sur les sociétés.

Cette pratique est largement répandue dans le secteur minier guinéen où la plupart des entreprises paient annuellement des montants importants aux sociétés affiliées au titres des frais de gestions et autres prestations aux coûts surfacturés. Les sociétés contractent également des emprunts importants auprès des actionnaires à travers les comptes courants associés ou d'autres entités affiliées ou non qui ne sont pas des institutions financières.

Risques

Les facteurs de risques suivants favorisent la Surévaluation des charges à travers les prix de transferts :

- Les équipes de contrôleurs de la DGI ont une maîtrise limitée de la chaîne de valeur du secteur minier. Ils ont donc du mal à traiter les questions liées au prix de transfert et peinent à identifier les lacunes dans la documentation fournie par les entreprises, à poser les bonnes questions, et à construire une vue d'ensemble sur la base d'informations parcellaires.
- La collaboration est faible entre les cadres du Ministère des Mines qui maîtrisent les opérations minières et ceux de l'administration fiscale.
- Il n'existe pas de capital minimum légal pour les sociétés minières qui utilisent cette faille pour maintenir des niveaux de fonds propres faibles et emprunter avec des entités liées.

Causes

La cause principale de cette forme de corruption est la volonté d'évitement fiscal des sociétés minières qui profitent des faiblesses du cadre réglementaire et institutionnel pour maximiser leurs profits au détriment du peuple de Guinée.

Mesures de prévention

Les mesures suivantes permettraient d'endiguer la Surévaluation des charges à travers les prix de transfert :

- La création et l'opérationnalisation d'une unité spécialisée en prix de transferts au sein de la DGI permettrait de renforcer les capacités techniques des contrôleurs et de développer un cadre complet d'évaluation des risques liés aux prix de transfert pour améliorer la précision et l'efficacité des vérifications en la matière.
- La mise en place d'équipes mixtes composées de cadres du Ministère des Mines qui maîtrisent les opérations minières et ceux de la DGI pourrait permettre de mener un contrôle plus efficace des prix de transferts.
- Introduire un capital minimum pour les sociétés minières pour éviter la sous-capitalisation.

3.2.6. Collusion entre l'administration fiscale et les sociétés minières pour réduire le montant des redressements fiscaux

Les représentants des entreprises minières peuvent offrir des pots-de-vin, des cadeaux ou d'autres avantages en échange d'un traitement de faveur de la part des inspecteurs des impôts. Cette corruption intervient souvent à la fin du contrôle fiscal lorsqu'il est clairement établi que la société minière doit faire l'objet d'un redressement fiscal à cause de manquement prouvés à ses obligations fiscales. La société propose alors des avantages aux inspecteurs contre la réduction significative du montant du redressement fiscal dans le but de ne pas payer la totalité des impôts et taxes dues.

Cette collusion peut également survenir après l'émission de la notification de redressement fiscal, lors des négociations de résolutions à amiables.

Risques

Les facteurs de risque suivants favorisent la collusion entre l'administration fiscale et les sociétés minières pour réduire le montant des redressements fiscaux :

- Le faible niveau de rémunération des agents de l'administration fiscale peut les rendre vulnérables à la tentation de recevoir des pots-de-vin de la part des sociétés minières. La perspective d'obtenir des gains financiers supplémentaires peut inciter les agents à fermer les yeux sur les irrégularités fiscales ou à faciliter les arrangements frauduleux pour réduire le montant des redressements fiscaux.
- Les contacts fréquents, informels et non documentés entre les représentants de l'administration fiscale et ceux des entreprises pendant la période de contrôle créent un environnement propice à la collusion. Ces interactions informelles peuvent faciliter les arrangements et les compromis visant à réduire les redressements fiscaux, contournant ainsi les procédures officielles de contrôle et d'évaluation fiscale.
- L'absence d'audit indépendant des contrôles fiscaux permet à la collusion de prospérer. Lorsqu'il n'y a pas de surveillance externe ou d'évaluation impartiale des activités de l'administration fiscale, cela crée un climat d'impunité et d'absence de reddition de comptes. Les agents de l'administration et les représentants des sociétés minières peuvent agir en toute impunité, sachant qu'il y a peu de chances d'être découverts ou sanctionnés pour leurs pratiques frauduleuses.

Causes

- Les hauts cadres du pays considèrent les postes de décision comme moyen d'ascension sociale et profite des failles dans le système pour s'enrichir de manière illicite. Cette situation donne l'impression aux parties prenantes que la corruption fait partie intégrante du système de gouvernance.
- Les entreprises minières exploitent cette situation pour minimiser leur charge fiscale en évitant de payer la totalité des impôts et des taxes dues en Guinée.

Mesures de prévention

Pour réduire les risques de collusion entre l'administration fiscale et les sociétés minières, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de contrôle internes et externes solides, tels que :

- Des audits indépendants des contrôles fiscaux pour réduire le risque de collusion entre les inspecteurs et les sociétés minières.

- Des politiques d'incitation à travers des primes et des récompenses au sein de la DGI pour motiver les inspecteurs et décourager toute tentation d'acceptation de pots de vin.
- la documentation de toutes les interactions entre les représentants de l'administration fiscale et ceux des entreprises pendant la période de contrôle et la déclaration de tous les cadeaux et hospitalité que pourraient offrir les sociétés minières.
- des règles strictes de déclaration des revenus et du patrimoine pour les personnes impliquées dans la négociation des conventions, avec des sanctions en cas de non-conformité.
- des formations sur les normes d'éthique pour les inspecteurs afin de promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégrité au sein de l'administration fiscale
- le renforcement des institutions et parties prenantes impliquées dans la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

3.2.7. Interférence politique dans le contrôle fiscal

Cette forme de corruption se produit lorsque des politiciens ou des hauts fonctionnaires interfèrent dans le processus de contrôle fiscal afin de favoriser des intérêts particuliers. Cette pratique implique souvent l'exercice de pression sur les contrôleurs fiscaux pour qu'ils réduisent les montants d'impôts et pénalités ou ferment les yeux sur les manquements relevés ou tout simplement pour qu'ils retardent ou annulent les contrôles.

Dans certains cas, ces pressions peuvent se traduire par des menaces ou nuire à la carrière des inspecteurs qui ne suivent pas les "consignes".

Un inspecteur des impôts a confié à la mission que lors d'un contrôle dans une entreprise opérant à Boké, la responsable comptable de la société a refusé de partager les informations demandées sous prétexte que la société traite ces questions avec la présidence. L'inspecteur a ensuite reçu un coup de fil l'intimant d'être "flexible" et de ne pas importuner les investisseurs.

Risques

Les facteurs de risques suivants favorisent l'interférence politique dans le contrôle fiscal :

- Lorsque les cadres de la Direction Générale des Impôts (DGI) ne sont pas indépendants vis-à-vis des pouvoirs politiques qui les nomment au sein de l'administration, cela crée une situation de vulnérabilité aux pressions politiques. Les inspecteurs des impôts peuvent être incités à agir selon les intérêts politiques plutôt que de se conformer strictement aux règles et réglementations fiscales.
- L'absence de mécanismes de protection des lanceurs d'alerte sur les cas de pressions politiques ou de soupçons de corruption décourage les dénonciations. Les agents qui souhaitent signaler des cas d'interférence politique peuvent craindre des représailles ou des conséquences négatives sur leur carrière. Cette absence de protection dissuade les agents de dénoncer les actes répréhensibles, ce qui permet à l'interférence politique de se perpétuer.

Causes

- Les sociétés minières entretiennent des relations étroites avec les hauts cadres de l'Etat qui sont prêts à défendre leurs intérêts particuliers contre des avantages pour "services rendus".
- Le copinage est également l'une des causes de cette forme de corruption. Les décisions de nominations et de promotions relatives aux postes clés de l'administration fiscale sont souvent influencées par des considérations politiques, cela peut compromettre l'indépendance et l'impartialité des agents chargés du contrôle fiscal. Les personnes nommées ou promues peuvent être redevables à des intérêts politiques plutôt qu'à l'intérêt public.

Mesures de prévention

Les mesures suivantes peuvent être envisagées pour endiguer cette forme de corruption :

- Renforcer l'indépendance de l'administration fiscale : Il est essentiel d'établir des garanties juridiques et institutionnelles solides pour assurer l'indépendance de

l'administration fiscale vis-à-vis des pouvoirs politiques. Cela peut inclure l'adoption de lois ou de chartes qui protègent l'autonomie des inspecteurs des impôts dans l'exercice de leurs fonctions et garantissent que les décisions fiscales sont prises en fonction de critères objectifs et non politiques.

- Conduire des audits indépendants des contrôles fiscaux pour réduire le risque d'interférence politique dans le processus du contrôle fiscal.
- Promouvoir la transparence : Une plus grande transparence dans les processus de contrôle fiscal peut contribuer à limiter l'interférence politique.
- Renforcer les mécanismes de protection des lanceurs d'alerte : Il est important de mettre en place des mécanismes de protection solides pour les lanceurs d'alerte qui signalent des cas d'interférence politique ou de corruption dans le contrôle fiscal. Cela peut inclure la création de canaux de signalement confidentiels, l'interdiction des représailles contre les lanceurs d'alerte et la mise en place de procédures d'enquête indépendantes pour traiter les allégations de mauvaise conduite.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs de la société civile : La participation de la société civile dans la surveillance du contrôle fiscal peut jouer un rôle important dans la prévention de l'interférence politique. Il est essentiel d'encourager et de faciliter la participation active des organisations de la société civile dans la surveillance de l'administration fiscale, la promotion de la transparence et la dénonciation des cas de mauvaise conduite.

3.3. GESTION DES REVENUS

La gestion des revenus se rapporte à l'administration et au contrôle des revenus miniers générés après leur collecte par l'État. Le présent diagnostic couvre les modalités de gestion des transferts infranationaux des revenus de l'exploitation de la bauxite en Guinée.

Les transferts infranationaux font référence à la répartition des revenus générés par les ressources minières entre les différents niveaux de gouvernement et les communautés locales. Ce processus implique généralement que le gouvernement central perçoit les revenus des sociétés minières puis en distribue une partie aux gouvernements régionaux ou locaux, ou directement aux communautés de la zone concernée. L'allocation de ces revenus peut avoir un impact significatif sur le développement socio-économique des communautés affectées, et peut également affecter la distribution du pouvoir et des ressources au sein du pays.

En Guinée les transferts infranationaux concernent la répartition du fonds national de développement local (FNDL) entre les différentes communes du pays par l'intermédiaire de l'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC). Conformément à l'article 165 du Code Minier, le FNDL est constitué par l'affectation de 15% des six (6) taxes minières suivantes : les droits fixes, la taxe sur l'extraction des substances minières autre que les Métaux précieux, la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des Métaux précieux, la taxe sur les Substances de carrières, la taxe à l'exportation sur les substances minières autres que sur les substances précieuses et la taxe à l'exportation sur la production artisanale d'or.

Les dotations aux collectivités sont calculées sur la base d'une formule à deux parties : une partie fixe de 1 milliards GNF, et une partie variable selon une péréquation en fonction de la taille de la population de chaque collectivité.

Les collectivités préparent un programme annuel d'investissement conformément au montant annoncé de la dotation. L'exécution des projets est confiée à des entreprises sélectionnées par la commission de passation des marchés installée dans chaque collectivité. Les fonds sont transférés par l'ANAFIC dans le compte des collectivités pour payer les fournisseurs au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

L'analyse de ce processus a permis d'identifier le paiement de commissions occultes dans la chaîne de paiement comme la forme de corruption la plus préoccupante dans ce domaine.

Veillez noter que pour ce domaine, les recherches ne couvrent pas l'utilisation des fonds transférés aux collectivités, un domaine à haut risque de corruption, mais qui va au-delà du champ de cette étude focalisé sur la gestion des flux de revenus de l'exploitation de la bauxite.

3.3.1. Paiement de commission occulte dans la chaîne de paiement

Cette pratique consiste au paiement de pots-de-vin pour accélérer le transfert des fonds destinés aux fournisseurs ayant exécuté les projets des collectivités.

Dans le processus actuel, les transferts ne sont faits sur les comptes des collectivités que lorsque l'exécution des travaux a été validée par l'ANAFIC. C'est lors de cette étape de validation et de paiement que la corruption intervient. Plusieurs élus des collectivités et responsables des sociétés contractantes ont souligné l'existence d'une commission occulte de 5 à 10% pour débloquer les fonds. Les fournisseurs sont alors contraints de payer ces pots-de-vin pour éviter des retards dans le transfert des fonds et le paiement de leurs prestations. Certains fournisseurs ont indiqué être obligés de surfacturer leur prestation en vue de tenir compte du manque à gagner causé par le paiement de cette commission occulte.

Dans d'autres cas, certains fournisseurs confrontés à des difficultés financières proposent de payer des pots-de-vin pour accélérer le paiement de leurs factures et améliorer leur flux de trésorerie.

Risques

Les facteurs de risque qui favorisent cette forme de corruption comprennent :

- L'absence de délai standard de traitement des demandes de transfert des fonds au sein de l'ANAFIC peut inciter les agents de l'administration à demander des pots de vin pour raccourcir les délais.
- La procédure non digitalisée et le dépôt physique des documents augmentent le risque de retards délibérés. Certains fonctionnaires peuvent exploiter cette situation en retardant intentionnellement le traitement des dossiers afin de solliciter des pots-de-vin pour accélérer le processus.
- L'impossibilité pour les demandeurs de faire un suivi en temps réel du niveau de progression de leur dossier crée une opacité propice à la corruption.
- Le faible niveau de rémunération dans le secteur public peut inciter les fonctionnaires à demander des pots-de-vin pour compenser leur salaire insuffisant.
- L'absence de déclaration de patrimoine de la part des fonctionnaires impliqués dans le processus de transfert aux entités infranationales crée un manque de transparence et augmente le risque de corruption. Sans une déclaration de patrimoine obligatoire, il devient plus difficile de détecter les signes de corruption, tels que l'enrichissement illicite.

Causes

L'élite politique du pays considère les postes de décision comme un moyen d'ascension sociale et profite des failles dans le système pour s'enrichir de manière illicite.

Mesures de prévention

Pour lutter contre cette forme de corruption, il est essentiel de mettre en place les mesures suivantes :

- Instaurer un délai de traitement standards des transferts de fonds après présentation de toute la documentation requise.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle interne robustes au sein de l'ANAFIC pour détecter les pratiques corrompues, tels que des vérifications indépendantes et des audits.
- Conduire régulièrement des audits indépendants des processus de l'ANAFIC pour mettre en évidence les mauvaises pratiques et apporter des mesures de remédiation.
- Mettre en place une politique de lanceurs d'alerte pour signaler les personnes impliquées dans cette pratique et établir un système de protection des lanceurs d'alerte contre les représailles.
- Promouvoir une culture d'intégrité et de redevabilité au sein des administrations locales en sensibilisant les agents publics aux risques de corruption.
- Impliquer la société civile dans le suivi et la surveillance des paiements miniers, en encourageant leur participation active et en mettant en place des mécanismes de signalement des cas de corruption.

ANNEXE 1 : TABLEAU DE PRIORISATION DES FORMES DE CORRUPTION IDENTIFIEES

TABLEAU DE PRIORISATION						
Étape 4 : Diagnostiquer la corruption			Étape 5 : Prioriser la corruption			
A. Quelles sont les formes de corruption les plus préoccupantes ?	B. Quelles causes sont à l'origine de ces différentes formes de corruption ?	C. Quelles mesures peuvent contribuer à la prévention de la corruption ?	D. Probabilité	E. Impact (Note x 2)	F. Faisabilité	G. Score global (D+E+E+F)
Collusion et favoritisme dans l'octroi de titres miniers récemment retirés.	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La diffusion limitée des informations sur le retrait des titres miniers. ○ La non mise à jour systématique dans un délai raisonnable du cadastre minier pour refléter les changements. ○ Le système d'octroi des titres basé sur le principe "premier arrivé, premier servi" peut être facilement exploité pour privilégier des acteurs corrompus qui ont accès à des informations privilégiées. <p>Causes : Certains hauts cadres du pays considèrent les postes de décision comme moyen d'ascension sociale et profite des faiblesses dans le système pour s'enrichir de manière illicite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diffuser dans le journal officiel, sur le site du Ministère des Mines et de la Géologie et dans des médias à large diffusion les décisions de retrait de titres miniers. ○ Assurer la mise à jour immédiate du cadastre en ligne pour refléter les décisions de retrait de titres miniers. ○ Pour les titres retirés pour lesquels les études ont prouvé l'existence de ressources, procéder à un appel d'offre public en lieu et place du principe de "premier arrivé, premier servi" afin de promouvoir la libre concurrence et éliminant les opportunités de favoritisme. 	<p>Score : 4 Cette forme est fréquemment observée en Guinée, et il est très probable qu'elle persiste à l'avenir.</p>	<p>Score : 3 Faciliter l'accès aux informations en faveur des enchérisseurs les plus offrants, moyennant des paiements de pots-de-vin, alors que ces informations devraient être ouvertement accessibles au public pour assurer une équité entre tous les candidats potentiels, peut soulever des préoccupations d'ordre éthique et légal.</p>	<p>Score : 4 Les mesures préventives suggérées semblent faisables, mais elles pourraient demander des efforts significatifs.</p>	<p>14 /20</p>
Paiements de pots de vin pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers.	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'absence de délais standards de traitement des dossiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réviser la procédure cadastrale afin d'inclure des délais de traitement standards. 	<p>Score : 4 Cette forme est très fréquente en Guinée et il y a de forte</p>	<p>Score : 3 La forme de corruption implique des risques</p>	<p>Score : 4 Les mesures de prévention proposées semblent réalisables, mais elles pourraient</p>	<p>14 /20</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ La procédure n'est pas totalement digitalisée ○ L'impossibilité pour les demandeurs de faire un suivi en temps réel des dossiers. ○ L'absence de déclaration de patrimoine des hauts cadres. <p>Causes : L'élite politique du pays considère les postes de décision comme moyen d'ascension sociale et profite des failles dans le système pour s'enrichir de manière illicite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Digitaliser l'ensemble de la procédure pour permettre de faire un suivi de l'évolution de leur dossier ○ Mettre plus de ressources financières à la disposition des acteurs intervenant dans le processus ○ Mise en place d'un audit des attributions de titres miniers 	<p>probabilité qu'elle se répète dans le futur.</p>	<p>significatifs et des préjudices potentiels.</p>	<p>nécessiter des efforts importants.</p>	
<p>Paiement de pots de vins pour obtenir un avis favorable des comités d'examen.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Absences de critères clairs d'évaluation des différents éléments constitutifs de la demande d'octroi de de titre minier. ○ Le faible niveau de rémunération dans le secteur public. ○ La non-publication des délibérations du CTTM et de la CNM. ○ Absence d'un audit indépendant des délibérations des comités d'examens. <p>Causes : Les agents de l'administration considèrent les postes de décision comme moyens d'enrichissement personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir des critères d'évaluation clairs avec un système de notation pour chaque élément constitutif du dossier de demande. ○ Publier sur une plateforme les procès-verbaux des délibérations du CTTM et de la CNM. ○ Conduire un audit indépendant et régulier des attributions de titres miniers. ○ Exiger une déclaration de biens des cadres impliquées dans le processus d'octroi de titres miniers. 	<p>Score : 5 Le secteur minier a connu plusieurs cas de corruption liés à cette forme et il est très probable que cette pratique continue dans le futur.</p>	<p>Score : 4 L'octroi de titres miniers aux sociétés non qualifiés ou qui ne respectent pas les normes environnementales et sociales peut nuire à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 3 Cette forme de corruption est bien établie, les mesures de prévention proposées semblent réalisables, mais elles pourraient nécessiter des efforts importants pour mettre en œuvre les mesures de préventions.</p>	<p>16 /20</p>
<p>Octroi de titres miniers à des sociétés politiquement</p>	<p>Risques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faire vérifier par des cabinets indépendants les 	<p>Score : 5</p>	<p>Score : 5</p>	<p>Score : 2</p>	<p>17 /20</p>

<p>connectées sans expérience dans le secteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faible due diligence sur les capacités techniques et financières des entreprises demandeuses. ○ La non-divulgence des informations sur les bénéficiaires effectifs. ○ Manque d'indépendance membres du CTTM ne sont pas indépendant des pouvoirs politiques. <p>Causes : Parrainage de certaines entreprises étrangère dans le secteur par l'élite politique en contrepartie d'avantages financiers ou de contrats de sous-traitance futurs.</p>	<p>informations sur les capacités techniques fournies les demandeurs de titres miniers et exiger des états financiers certifiés incluant l'opinion d'un expert-comptable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place d'une loi exigeant la divulgation des bénéficiaires effectifs. 	<p>Cette forme de corruption a existé et il est très probable qu'elle continue à exister dans le futur.</p>	<p>L'octroi de titres miniers aux sociétés non qualifiés ou qui ne respectent pas les normes environnementales et sociales peut nuire à l'intérêt public.</p>	<p>Cette forme est très encrée en Guinée et les bénéficiaires sont puissants. Des réformes peuvent être efficace mais difficile à mettre en œuvre.</p>	
<p>Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque de transparence et non divulgation des motivations des exonérations et autres avantages fiscaux qui dérogent de la normal. ○ Non déclaration des revenus et du patrimoine des personnes impliquées dans la négociation des conventions. <p>Causes : Parrainage des sociétés minières par les hauts cadres de l'Etat contre le paiement de pots de vin et des promesses d'emplois et de contrats de sous-traitance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la transparence et la reddition de comptes dans les négociations et les accords conclus avec les entreprises minières. ○ Mise en place d'annexes fiscales type. 	<p>Score : 3 Cette pratique a été observée dans le passé. Toutefois, compte tenu de la conscientisation croissante, sa récurrence à l'avenir semble improbable.</p>	<p>Score : 5 Cette pratique est très coûteuse pour le pays et nuit fortement à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 3 Cette forme est très encrée en Guinée et les bénéficiaires sont puissants. Les mesures de prévention proposées semblent réalisables, mais elles peuvent nécessiter des efforts importants pour renforcer la transparence et la reddition de comptes dans les négociations avec les entreprises minières</p>	<p>16 /20</p>
<p>Manipulation des volumes de bauxite à l'exportation par les sociétés minières.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le BCQQ ne dispose pas de ressources humaines et 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Bureau de 	<p>Score : 3 Cette pratique, autrefois</p>	<p>Score : 5 La manipulation des volumes</p>	<p>Score : 4 Les réformes envisagées peuvent</p>	<p>17 /20</p>

	<p>matérielles nécessaires pour couvrir la dizaine de points d'exportation de la bauxite.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence de contrôle physique des volumes de production par l'intermédiaire de ponts de pesée. ○ Faible niveau de rémunération des agents. ○ Le BCQQ ne dispose pas de ressources humaines et matérielles nécessaires pour couvrir la dizaine de points d'exportation de la bauxite. <p>Causes : Liens étroits entre les équipes chargées du contrôle des quantités et les sociétés minières et volonté d'évitement d'impôt des sociétés.</p>	<p>Contrôle Qualité et Quantité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Instaurer un système de rotation des agents en charge du contrôle. 	<p>fréquente, semble désormais improbable à l'avenir. En effet, la conscientisation croissante et les mesures prises par les autorités, soutenues par les partenaires, pourraient contribuer à réduire sa récurrence.</p>	<p>fausse les calculs douaniers, donc les impôts et taxes se trouvent minimiser.</p>	<p>contribuer à lutter contre cette pratique.</p>	
<p>Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Laboratoire National de la Géologie n'a pas les moyens techniques et humains nécessaires pour faire l'analyse des échantillons de bauxite exportée. ○ Faible niveau de rémunération des agents. <p>Causes : La volonté par les sociétés minières de maximiser leur profit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Laboratoire National de Géologie. ○ Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Bureau des Évaluateurs de Qualité et Quantité. 	<p>Score : 3 Cette pratique, autrefois fréquente, semble désormais improbable à l'avenir. En effet, la conscientisation croissante et les mesures prises par les autorités, soutenues par les partenaires, pourraient contribuer à réduire sa récurrence.</p>	<p>Score : 5 Cette fraude entraîne une diminution des recettes publique et nuit à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 4 L'état a mis en place des réformes qui tendent à réduire cette pratique et de nouvelles mesures pourrait aller dans ce même sens.</p>	<p>17 /20</p>

<p>Manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts.</p>	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La fixation du prix de la bauxite n'est généralement pas transparente compte tenu de la non-cotation de la bauxite sur les marchés boursiers. ○ La non-existence au sein de la DGI d'une unité spéciale pour les prix de transfert et nombre limité d'inspecteurs des impôts ayant reçus des formations sur ce domaine. ○ Le cadre réglementaire reste également faible malgré l'inclusion de l'amendement récents de l'article 117 du Code Général des Impôts. <p>Causes : Les sociétés qui évitent l'impôt à travers cette pratique sont généralement motivé par la maximisation des profits limitée de la chaîne de valeur du secteur minier par les équipes de la DGI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre effective de l'arrêté sur les prix de référence de la bauxite guinéenne. ○ La création et l'opérationnalisation d'une unité spécialisée en prix de transferts au sein de la DGI. 	<p>Score : 4 Cette pratique est répandue dans le secteur à cause des lacunes dans la détermination des prix de ventes. Malgré l'introduction de prix de référence de la Bauxite, il est probable que la pratique perdure.</p>	<p>Score : 5 Cette pratique entraine des pertes économiques énormes pour l'État et nuit fortement à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 2 Les mesures de prévention proposées semblent réalisables, mais elles peuvent nécessiter des efforts importants pour mettre en œuvre l'arrêté sur les prix de référence de la bauxite guinéenne et créer une unité spécialisée en prix de transferts au sein de la DGI.</p>	<p>16 /20</p>
<p>Surévaluation des charges à travers les prix de transferts en vue de réduire le bénéfice imposable.</p>	<p>Risques : Faible collaboration entre les cadres du Ministère des Mines minières et ceux de l'administration fiscale Absence capital minimum légal pour les sociétés minières.</p> <p>Causes : Volonté d'évitement fiscal des société minières qui profitent des faibles du cadre réglementaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création et l'opérationnalisation d'une unité spécialisée en prix de transferts au sein de la DGI. ○ La mise en place d'équipes mixtes composées de cadres du Ministère des Mines et ceux de la DGI. ○ Fixation d'un capital minimum dans le secteur. 	<p>Score : 5 La réduction du bénéfice imposable en Guinée à travers des prix de transfert élevés des charges d'exploitation est une pratique répandue et il est très probable que cette pratique</p>	<p>Score : 5 Cette pratique entraine des pertes économiques énormes pour l'État et nuit fortement à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 2 Cette pratique est difficile à combattre. Mais une collaboration plus étroite entre les différents services de l'Etat peut réduire ses effets. Des initiatives et études existent dans ce sens.</p>	<p>17 /20</p>

	et institutionnel pour maximiser leurs profits au détriment du peuple de Guinée.		perdure dans le futur.			
Collusion en l'administration fiscale et les sociétés minières pour réduire le montant des redressements fiscaux.	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le faible niveau de rémunération des agents de la DGI contacts fréquents, informels et non documentés entre les représentants de l'administration fiscale et ceux des entreprises pendant la période de contrôle. ○ L'absence d'audit indépendant des contrôles fiscaux. <p>Causes : Cette pratique motivée par le désir des entreprises minières de minimiser leur charge fiscale en évitant de payer la totalité des impôts et des taxes dues et la volonté d'enrichissement illicite des hauts cadres de l'Etat qui considèrent les positions au sein de l'administration fiscale comme moyen d'ascension sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ La mise en place d'un système d'audit indépendant des contrôles fiscaux. ○ Exiger la documentation de toutes les interactions entre les représentants de l'administration fiscale et ceux des entreprises pendant la période de contrôle et la déclaration de tous les cadeaux et hospitalité que pourraient offrir les sociétés minières. 	<p>Score : 5 Pratique fréquente dans tous les secteurs d'activité du pays. La probabilité de récurrence est considérable.</p>	<p>Score : 5 Cette collusion entraîne la baisse des recettes de l'Etat et nuit à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 2 Cette pratique est très ancrée dans la culture des agents et difficile à combattre.</p>	17 /20
Interférence politique dans le contrôle fiscal.	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les cadres de la DGI ne sont pas indépendants vis-à-vis des pouvoirs politiques. ○ Absence de mécanisme de protection des lanceurs d'alertes. <p>Causes : Les sociétés entretiennent des relations étroites avec les hauts cadres de l'Etat qui sont prêts à</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer l'indépendance des contrôleurs fiscaux et de protéger leur intégrité et leur impartialité. ○ Conférer une autonomie réelle à la DGI pour la protéger des pressions extérieures dans la gestion des contrôles fiscaux. 	<p>Score : 4 Les liens entre les acteurs politiques sont étroits et cette pratique pourrait se poursuivre dans le futur.</p>	<p>Score : 5 Cette pratique entraîne la baisse des recettes de l'Etat et nuit à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 2 Cette pratique reste encore bien enracinée en Guinée. Il est peu probable que les réformes envisagées changent la situation dans un avenir proche.</p>	16 /20

	défendre leurs intérêts particuliers contre des avantages pour "services rendus".					
Paiement de commission occulte dans la chaîne de paiement.	<p>Risques : Absence de délai standard de traitement des demandes de transfert des fonds au sein de l'ANAFIC</p> <p>Causes : L'élite politique du pays considère les postes de décision comme moyen d'ascension sociale et profite des failles dans le système pour s'enrichir de manière illicite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Instaurer un délai de traitement standards de transferts après présentation de toute la documentation requise. ○ Mettre en place une politique de lanceurs d'alerte pour dénoncer les personnes qui s'adonnent à cette pratique et un système de protection des lanceurs d'alerte contre toutes représailles. 	<p>Score : 5 La corruption dans les chaînes de paiements est répandue en Guinée et cela risque de perdurer si aucune mesure n'est prise.</p>	<p>Score : 4 Cette pratique augmente les coûts d'exploitation des entreprises et nuit au climat des affaires et à l'intérêt public.</p>	<p>Score : 3 Cette pratique est bien encrée en Guinée et les bénéficiaires peuvent s'opposer au changement. Mais les réformes envisagées peuvent contribuer à réduire sa fréquence et son impact.</p>	16 /20

ANNEXE 2 : PLAN D'INTERVENTION

Forme de corruption priorisée 1					
<p>Paiement pour accélérer le processus d'octroi de titres miniers : La procédure cadastrale n'indique pas de délai de traitement des dossiers. La procédure est souvent lente créant ainsi une certaine frustration ou impatience chez les demandeurs de titres miniers. Cette frustration est exploitée par certains agents de l'État pour demander des paiements. Dans d'autres cas, les entreprises sont impatientes d'obtenir le titre minier et proposent directement ou par l'intermédiaire d'agents de payer pour accélérer le processus.</p>					
<p>Objectif 1</p>					
<p>Accroître la transparence et l'efficacité du processus d'octroi de titres miniers afin de décourager les actes corrompus susceptibles d'entraîner une répercussion négative sur le secteur extractif guinéen.</p>					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) soulève la nécessité d'engager des réformes pour réviser la procédure cadastrale en vue d'inclure des délais de traitement standards à toutes les étapes du processus – tout en favorisant plus largement la digitalisation de la procédure cadastrale.	Secrétaire général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire général évoque cette question à la réunion du conseil de cabinet Ministériel, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère en ce qui concerne la révision de la procédure cadastrale (y compris la digitalisation).	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la révision de la procédure cadastrale.</p> <p>Acte portant révision de la procédure cadastre.</p>
2	Le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM) sensibilise ses agents aux risques de corruption et promeut une culture d'intégrité et d'éthique.	Directeur général du CPDM	T1 – T4 2024	Le Directeur général soulève la question lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle les dispositions nécessaires sont prises pour prévenir les risques de corruptions et promouvoir la culture d'intégrité et d'éthique dans la procédure cadastrale auprès des acteurs impliqués.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p>

3	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) encourage la promotion de l'intégrité et de l'éthique en ce qui concerne le paiement de pot de vin pour accélérer le processus d'octroi des titres miniers.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières sur les risques de corruptions dans l'acquisition des titres miniers.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p> <p>Comptes rendus des médias.</p>
4	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.</p> <p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p>

					Nombre de sessions de sensibilisation organisées.
5	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société civile au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique. Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.
6	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la transparence dans l'octroi des titres miniers et autorisations permettant de se livrer aux opérations minières en Guinée.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la transparence dans l'octroi des titres miniers et autorisations permettant de se livrer aux opérations minières en Guinée.	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation. Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Rapport des sessions de sensibilisation.
Forme de corruption priorisée 2					
Favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières : Cette pratique implique la manipulation des clauses fiscales dans les conventions de base des sociétés minières. Le favoritisme dans les annexes fiscales peut prendre plusieurs formes, notamment l'octroi d'exonérations d'impôts à des sociétés minières spécifiques sans raison valable, l'attribution de taux d'imposition préférentiels et la manipulation de la formule de calcul des redevances.					
Objectif 1					

Renforcer la surveillance des négociations de conventions minières par le parlement, la société civile, les médias et l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) et la divulgation des motivations derrière les exonérations et avantages fiscaux accordés aux sociétés minières.					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés aux exonérations fiscales et avantages accordés aux sociétés, à l'attention de la société civile, les médias et d'autres parties prenantes clés.	Le Groupe Multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés aux exonérations fiscales et avantages accordés aux sociétés minières au détriment de l'intérêt national.	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée. Nombre de sessions de sensibilisation organisées.
2	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) mène une campagne de sensibilisation auprès des entreprises minières pour promouvoir des négociations équitables et transparentes dans les contrats miniers, mettant en lumière l'impact de pratiques favorables aux entreprises au détriment de l'intérêt national – à cause du favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières sur les pratiques de favoritisme dans les annexes fiscales des conventions de base des sociétés minières – faciliter par certains cadres de l'administration publique impliqués dans cette forfaiture.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation. Nombre de sessions de sensibilisation organisées. Rapport des sessions de sensibilisation. Comptes rendus des médias.
3	Le collège des représentants de la société civile au sein de l'ITIE Guinée initie avec l'appui des partenaires techniques une étude sur les exonérations fiscales accordées aux entreprises minières	Le comité de pilotage du projet de diagnostic de corruption	T1 – T4 2024	Le comité de pilotage du projet de diagnostic de corruption examine les exonérations fiscales accordées aux entreprises minières et leurs impacts sur les revenus de l'Etat.	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité attestant que la question a été discutée. Rapport d'étude sur les exonérations fiscales

	et leurs impacts sur les revenus de l'Etat.				accordées aux entreprises minières et leurs impacts sur les revenus de l'Etat.
4	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) publie les annexes fiscales et les procès-verbaux de négociations des conventions minières.	Secrétaire général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire général évoque cette question à la réunion du conseil de cabinet Ministériel, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère en ce qui concerne la publication les annexes fiscales et les procès-verbaux de négociations des conventions minières.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la publication les annexes fiscales et les procès-verbaux de négociations des conventions minières.</p> <p>Nombre d'annexes fiscales publiés sur le site contrat minier ou le site du ministère des mines.</p>
5	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.</p> <p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p>

					Nombre de sessions de sensibilisation organisées.
6	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique. Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.
Forme de corruption priorisée 3					
Paiement de commission occulte dans la chaîne de paiement : Cette pratique consiste au paiement de pots-de-vin pour accélérer le transfert des fonds destinés aux fournisseurs ayant exécutés les projets des collectivités.					
Objectif 1					
Assurer la transparence et l'efficacité du processus de transfert de fonds en introduisant des délais standards de traitement des dossiers.					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) soulève la nécessité d'engager des réformes pour réviser la procédure de transferts de fonds en vue d'inclure un délai de traitement standard pour les demandes de transfert de fonds après présentation de la documentation requise – tout en favorisant plus largement la digitalisation de la procédure cadastrale.	Directeur général de l'ANAFIC	T1 – T4 2024	Le Directeur général soulève la question de la révision manuel de procédures et l'instauration de délais de traitement standards (y compris la digitalisation) lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle la préoccupation serait intégrée dans le plan d'action annuel de l'ANAFIC.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la révision de la procédure de traitement des dossiers pour une digitalisation et

					<p>inclusion de délais de traitement standards.</p> <p>Acte portant révision de la procédure de transfert de fonds.</p>
2	<p>L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) engage un auditeur externe pour conduire régulièrement des audits indépendants des processus de transferts de fonds pour mettre en évidence les dysfonctionnements et apporter des améliorations.</p>	<p>Directeur général de l'ANAFIC</p>	<p>T1 – T4 2024</p>	<p>Le Directeur général soulève la question lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle la préoccupation sera intégrée dans le plan d'action de l'ANAFIC et les dispositions sont prises pour engager un auditeur pour réaliser les audits indépendants.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'engagement d'un auditeur pour réaliser les audits indépendants.</p> <p>Rapports d'audits.</p>
3	<p>L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) met en place une politique de lanceurs d'alerte pour dénoncer les mauvaises pratiques dans les procédures de transferts de fonds.</p>	<p>Directeur général de l'ANAFIC</p>	<p>T1 – T4 2024</p>	<p>Le Directeur général soulève la question lors du conseil d'administration, à la suite de laquelle la préoccupation sera intégrée dans le plan d'action de l'ANAFIC et les dispositions sont prises pour la mise en place d'une politique de lanceurs d'alerte pour dénoncer les mauvaises pratiques dans les procédures de transferts de fonds.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la mise en place d'une politique de lanceurs d'alerte pour dénoncer les mauvaises pratiques dans les procédures de transferts de fonds.</p> <p>Politique de lanceurs d'alerte opérationnelle.</p>

4	L'agence nationale de financement des collectivités (ANAFIC) adopte une démarche proactive dans la mise à jour de son site web et publie régulièrement les informations sur les transferts infranationaux, les rapports des auditeurs et les évaluations des bailleurs.	Directeur général de l'ANAFIC	T1 – T4 2024	Le Directeur général prend les dispositions pour la mise à jour du site web et la publication régulière des informations sur les transferts infranationaux, les rapports des auditeurs et les évaluations des bailleurs.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Nombre de données actualisées sur le site web de l'ANAFIC en ce qui concerne les transferts infranationaux, les rapports des auditeurs et les évaluations des bailleurs.</p> <p>Site internet mise à jour.</p>
5	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la gestion efficiente des financements destinés aux collectivités locales – tout en promouvant une culture d'intégrité et de redevabilité.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la gestion efficiente des financements destinés aux collectivités locales	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p>
6	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour</p>

				de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	<p>guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.</p> <p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p>
7	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) initie une action de sensibilisation auprès des entreprises minières en vue de promouvoir la transparence et l'éthique dans le processus de paiement des fonds destinés au développement communautaire. L'objectif serait d'assurer que ces fonds soient transférés en temps opportun et qu'ils génèrent des résultats concrets et positifs pour les communautés concernées.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	<p>Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières sur la nécessité de s'impliquer dans l'effectivité non seulement des transferts infranationaux en temps, mais aussi de leur utilisation efficace de nature à être impactante pour favoriser des relations positives avec les communautés locales et contribuer à un environnement de travail plus stable et productif.</p> <p>La CMG devient, à la faveur d'un décret, membre du comité ou est impliquée dans la procédure de transferts de fonds.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p> <p>Comptes rendus des médias.</p>
Objectif 2					
Promouvoir l'engagement de la société civile et des médias dans la surveillance des transferts infranationaux afin décourager et dénoncer les pratiques corrompues et répréhensibles.					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	L'ITIE organise des sessions de formation pour la société civile et	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de

	les médias en matière de suivi des transferts infranationaux et les moyens de prévenir les pratiques corrompues et répréhensibles.			réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de formation pour la société civile et les médias en matière de suivi des transferts infranationaux et les moyens de prévenir les pratiques corrompues et répréhensibles.	<p>pilotage attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de formations.</p>
2	L'ITIE s'engage à collaborer avec les médias locaux pour réaliser des reportages d'investigation sur les transferts infranationaux suspects.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'engager une collaboration avec les médias locaux pour réaliser des reportages d'investigation sur les transferts infranationaux suspects.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'établissement d'une collaboration avec les médias locaux pour réaliser des reportages d'investigation sur les transferts infranationaux suspects.</p> <p>Vidéos concernant les enquêtes sur des transferts infranationaux suspects.</p>
3	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du	Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée.

	public et des décideurs sur le risque de corruption.			du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	Feuille de route/plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique. Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.
	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) prend en charge l'organisation des activités de communications liées à la lutte contre la corruption.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG facilite, à travers le financement d'ateliers et autres rencontres dédiées, la promotion de l'engagement de la société civile et des médias dans la surveillance des transferts internationaux afin décourager et dénoncer les pratiques corrompues et répréhensibles.	Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée. Feuille de route/plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des activités de communications liées à la lutte contre la corruption. Comptabilité de la CMG (Bons de commandes et factures). Comptes rendus des médias.
Forme de corruption priorisée 4					
Sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation : Cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à sous-évaluer la qualité de la bauxite dans le but de minimiser le prix de vente. La minimisation du prix de vente réduit le chiffre d'affaires et par conséquent les obligations fiscales dont il sert à déterminer.					
Objectif 1					
Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières du Laboratoire National de la Géologie pour lui permettre de faire une analyse indépendante de la qualité.					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) renforce les	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire Général évoque cette question du renforcement	Procès-verbal de la réunion du 'Conseil de Cabinet du

	capacités du Laboratoire National de la Géologie (LNG) en termes de ressources humaines, matérielles et financières pour un contrôle indépendant de la qualité.			des capacités du LNG en termes de ressources humaines, matérielles et financières lors du conseil de Cabinet Ministériel, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère.	ministère attestant que la question a été discutée. Rapport d'évaluation des besoins du LNG. Feuille de route/plan d'action définissant les grandes lignes du le renforcement des capacités du Laboratoire National de la Géologie.
2	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) met en œuvre des audits réguliers des processus de contrôle qualité pour garantir que l'analyse de la qualité est effectuée de manière indépendante et transparente, détecter et corriger les lacunes et apporter des améliorations.	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire général soulève la question à la réunion du conseil de cabinet Ministériel, à la suite de laquelle la préoccupation sera intégrée dans le plan d'action du ministère en ce qui concerne l'élaboration d'un plan d'audit.	Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'élaboration d'un plan d'audit. Rapport d'audits réalisés. Nombre d'audits réalisés.
3	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) met en place un système d'évaluation des quantités par rotation des agents évaluateurs dans les différents navires transportant les minerais en vrac, pour éviter la familiarisation et réduire les risques de corruption.	Directeur général du bureau du BEQQ	T1 – T4 2024	Le Directeur général intègre l'élaboration d'un plan de rotation des évaluateurs de la certification des quantités de minerais exportés dans les différents ports miniers comme indiqué dans le plan d'action du bureau	Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan rotation

					des agents évaluateurs de quantités. Système de rotation opérationnel.
4	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) met en place un mécanisme de certification et de contrôle des laboratoires privées pour garantir leur indépendance et la fiabilité de leur analyse.	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire Général évoque la question de la certification et de contrôle des laboratoires privées lors du conseil de cabinet du ministère, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère.	Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée. Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la mise en place d'un mécanisme de certification et de contrôle des laboratoires privées Cahier de charge élaboré. Rapport de contrôles des laboratoires.
5	L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.	Secrétaire exécutif de l'ANLC	T1 – T4 2024	Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera suite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.	Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée. Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.

					<p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p>
6	<p>La Chambre des Mines de Guinée (CMG) lance une campagne de sensibilisation auprès des entreprises minières afin de promouvoir la transparence dans l'évaluation de la qualité de la bauxite exportée .</p>	<p>Président de la CMG</p>	<p>T1 – T4 2024</p>	<p>Le Président de la CMG organise des ateliers/sessions de sensibilisation à l'intention de sociétés minières pour promouvoir la transparence dans l'évaluation de la qualité de la bauxite exportée.</p> <p>La CMG mobilise des fonds pour offrir des outils ou des laboratoires d'analyse aux services de l'État.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p> <p>Comptes rendus des médias.</p>
7	<p>Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.</p>	<p>Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.</p>	<p>T1 – T4 2024</p>	<p>Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique.</p>

					Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés
8	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la sous-évaluation de la qualité de la bauxite à l'exportation	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p>
Forme de corruption priorisé 5					
Manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts : Cette forme de corruption consiste pour les sociétés minières à vendre leur production à des prix inférieurs au prix du marché à des sociétés affiliées domiciliées dans des pays considérés comme paradis fiscaux en vue de minimiser leurs chiffres d'affaires en Guinée.					
Objectif 1					
Améliorer la transparence dans la fixation du prix de la bauxite					
	Intervention proposée	Acteur(s) responsable(s) proposé(s)	Calendrier	Prochaines étapes	Indicateurs de progrès
1	Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) assure l'opérationnalisation du prix de référence applicable à la vente de la bauxite.	Secrétaire Général du MMG	T1 – T4 2024	Le Secrétaire Général évoque cette question au sein du conseil de cabinet du MMG, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère et l'organisation de réunions interministérielles sur l'opérationnalisation du prix de référence de la bauxite	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de cabinet Ministériel attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter la conduite d'une évaluation de la mise en œuvre</p>

					<p>efficace du prix de référence applicable à la vente de la bauxite.</p> <p>Rapport d'évaluation relatif aux prix de référence applicable à la vente de la bauxite.</p>
2	<p>Le Ministère des mines et de la géologie (MMG) mène les discussions sur la création d'un marché boursier pour la bauxite guinéenne</p>	<p>Secrétaire Général du MMG</p>	<p>T1 – T4 2024</p>	<p>Le Secrétaire général évoque cette question au sein du conseil de Cabinet du MMG, ce qui conduit à l'intégration de cette préoccupation dans l'agenda du ministère et la conduite d'une étude faisabilité de la création du marché de la bauxite en Guinée.</p>	<p>Procès-verbal de la réunion du Conseil attestant que la question a été discutée.</p> <p>Termes de référence de l'étude de faisabilité.</p> <p>Rapport de l'étude de faisabilité.</p>
3	<p>L'agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) prend connaissance de cette forme de corruption et sensibilise les agents publics qui pourraient être tentés de se livrer à de telles pratiques corrompues.</p>	<p>Secrétaire exécutif de l'ANLC</p>	<p>T1 – T4 2024</p>	<p>Le Secrétaire exécutif aborde cette problématique lors de la réunion du conseil d'administration, la préoccupation sera ensuite intégrée dans l'agenda de la direction, visant à développer une compréhension approfondie de cette pratique et à sensibiliser les agents publics.</p>	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'approfondissement de la compréhension de cette pratique et la sensibilisation des agents publics.</p> <p>Courriers adressés aux parties prenantes concernées.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p>

4	La Chambre des Mines de Guinée (CMG) initie une action de sensibilisation à l'endroit des entreprises minières pour promouvoir la transparence dans la détermination du prix de vente et le respect des disposition de l'arrêté portant détermination du prix de référence de la bauxite en Guinée.	Président de la CMG	T1 – T4 2024	Le Président de la CMG inclut l'organisation des ateliers/sessions de sensibilisation sur le prix de vente dans le plan d'action de la Chambre des mines lors du Conseil d'administration	<p>Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration attestant que la question a été discutée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action définissant les grandes lignes devant conduire ou faciliter l'organisation de ces sessions de sensibilisations.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisations.</p> <p>Comptes rendus des médias.</p>
5	Les organisations de la société civile initient une campagne médiatique en collaboration avec les médias en ligne et audio, dans le but de susciter un débat sur le sujet et d'attirer l'attention du public et des décideurs sur le risque de corruption.	Le président du collège des représentants de la société au sein du groupe multipartite de l'ITIE-Guinée.	T1 – T4 2024	Le président évoque cette question lors de la réunion de l'assemblée, ce qui conduit à l'intégration de la préoccupation à l'ordre du jour du collège en vue du lancement de la campagne médiatique.	<p>Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée attestant que la question a été abordée.</p> <p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter le lancement de la campagne médiatique.</p> <p>Nombre d'émissions organisés/articles de presse diffusés.</p>
6	L'ITIE organise des sessions de sensibilisation sur les enjeux liés à la manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts.	Groupe multipartite de l'ITIE Guinée	T1 – T4 2024	Le Groupe Multipartite de l'ITIE soulève lors de la prochaine réunion du comité de pilotage la nécessité d'organiser des sessions de sensibilisation sur les	Extrait du procès-verbal de la réunion du comité de pilotage attestant que la question a été discutée.

				enjeux liés à la manipulation du prix de vente à travers les prix de transferts.	<p>Feuille de route/ plan d'action établissant les orientations majeures pour guider ou faciliter l'organisation des sessions de sensibilisation.</p> <p>Nombre de sessions de sensibilisation organisées.</p> <p>Rapport des sessions de sensibilisation.</p>
--	--	--	--	--	--

Le collège des représentants de la société civile au sein du comité de pilotage de l'ITIE Guinée a commandité cette évaluation. Avec l'appui d'un cabinet de conseil, Kanaga Consulting, il a dirigé les travaux de recherche et les entretiens pour établir ce diagnostic.

Publiez Ce 
Que Vous Payez **GUINEE**

Au nom du

**Collège des Représentants de la Société Civile
au sein du Groupe Multipartite de l'ITIE-Guinée**

Avec le soutien technique et financier de :

 **Natural Resource
Governance Institute**

Les opinions présentées dans ce rapport émanent du cabinet de conseil et ne représentent pas les positions officielles du partenaire technique et financier qui a accompagné à ce processus.